

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

**59<sup>e</sup>** séance plénièreLundi 22 novembre 2004, à 15 heures  
New York

Documents officiels

---

**Président :** M. Ping ..... (Gabon)*En l'absence du Président, M. John Dauth (Australie), Vice-Président, assume la présidence.*

juste, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

*La séance est ouverte à 15 h 10.***Point 158 de l'ordre du jour (suite)****Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation****Projet de résolution (A/59/L.28/Rev.2)****Le Président par intérim (parle en anglais) :**

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu son débat sur ce point de l'ordre du jour à sa 57<sup>e</sup> séance plénière, le 19 novembre 2004.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie qui va présenter le projet de résolution A/59/L.28/Rev.2.

**M. Fedotov** (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Comme on s'en souviendra, vendredi dernier, les délégations de l'Arménie, du Bélarus, du Cambodge, du Chili, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine ont présenté pour examen à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la déclaration proclamant les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation. C'est une importante initiative collective qui vise à renforcer plus avant les efforts visant à mettre en place un ordre mondial sûr et

Compte tenu des consultations qui se sont déroulées sur la proposition de plusieurs délégations, quelques modifications ont été apportées au projet de résolution. Elles figurent dans le document A/59/L.28/Rev.2. D'autres consultations ont abouti à de nouvelles modifications, dont certaines sont d'ordre matériel ou grammatical.

Au début du quatrième alinéa du préambule, il a été proposé d'insérer les mots « pour en surmonter les séquelles et instaurer la réconciliation » après « Seconde Guerre mondiale » de sorte que l'alinéa commence ainsi : « Soulignant les progrès accomplis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour en surmonter les séquelles et instaurer la réconciliation, la coopération internationale et régionale... ».

Au premier paragraphe du dispositif, les mots « et de la commémoration » sont insérés après « ses propres journées de la victoire, de la libération ». À la fin du paragraphe, le membre de phrase « à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale » remplace « à tous ceux qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Un changement similaire intervient au deuxième paragraphe du dispositif, « en hommage à toutes les victimes de la guerre » remplaçant « pour commémorer les sacrifices consentis pendant la guerre ».

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Une fois apportés ces changements et modifications additionnels qui ont reçu l'appui des auteurs du projet de résolution, nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet sans le mettre aux voix.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.28/Rev.2 intitulé « Commémoration du soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale » tel qu'il a été révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.28/Rev.2, tel qu'il a été révisé oralement?

*Le projet de résolution A/59/L.28/Rev.2, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté* (résolution 59/26).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote ne devraient en aucun cas dépasser 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas.

**M. Van den Berg** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. L'Union européenne s'est associée au consensus sur la résolution après que certains amendements eurent été apportés par les auteurs. Il ne saurait y avoir de doute sur le fait qu'une adoption unanime s'impose sur une question aussi fondamentale que celle-ci. La réconciliation devrait être par définition une question qui nous unit.

L'importance de la fin de la Seconde Guerre mondiale ne saurait être sous-estimée. Nous ne pourrions jamais oublier le coût de cet événement historique. Nous ne pourrions jamais oublier les sacrifices consentis. L'on ne saurait évoquer les atrocités de la Seconde Guerre mondiale sans mentionner explicitement les crimes contre l'humanité, l'Holocauste et les crimes de guerre. Nous nous inclinons avec un profond respect devant toutes les victimes de la guerre. À notre sens, la commémoration et la réconciliation ne devraient pas être caractérisées seulement par la contemplation du passé, mais aussi par un regard tourné vers l'avenir – en travaillant

étroitement en tant que nations pour surmonter les séquelles de la guerre et instaurer un nouveau climat d'harmonie internationale. Comme cela a été indiqué dans la résolution, l'Organisation des Nations Unies a en la matière un rôle central à jouer.

La résolution reconnaît les progrès accomplis dans la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous devons prendre conscience, à cet égard, du fait que certains de nos partenaires de l'Union européenne ont été privés de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme pendant des décennies.

Il est clair que fixer une date pour la commémoration n'est pas chose facile puisqu'un moment déterminé peut avoir des résonances différentes. Nous estimons que le texte final reflète ce sentiment.

**M. Mammadov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Azerbaïdjan s'est associé au consensus sur la résolution déclarant les 8 et 9 mai journées de souvenir et de réconciliation. Nous rendons hommage à la mémoire bénie de millions de personnes, y compris des centaines de milliers de femmes et d'hommes azerbaidjanais qui ont sacrifié leur vie pour le salut des générations futures. Nous saluons les vétérans de cette guerre et tous ceux qui ont contribué à apporter la paix et la stabilité au monde non seulement sur le champ de bataille, mais aussi à l'arrière, y compris les ouvriers de l'industrie pétrolière azerbaidjanaise qui ont fourni à l'armée le carburant dont elle avait si grand besoin.

Bien que la résolution porte sur le passé, elle n'est pas simplement rétrospective. Le message qu'elle transmet est tourné vers l'avenir. Elle réaffirme le rôle central de l'Organisation des Nations Unies et demande aux États Membres d'unir leurs efforts face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces et de régler tous les différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies. Cet appel est particulièrement d'actualité au vu des conflits armés en cours, de l'occupation permanente des territoires d'États souverains et des souffrances des réfugiés et des personnes déplacées.

Par une coïncidence tragique, le 8 mai 1992, les forces arméniennes ont occupé la ville azerbaidjanaise de Shusha et expulsé la population entière. La prise de cet antique centre historique et culturel de l'Azerbaïdjan – souillé du sang d'innocents – a entraîné une réaction du Conseil de sécurité qui a fait

part de sa préoccupation devant les lourdes pertes en vies humaines et l'acquisition illégale de territoires.

En adoptant cette déclaration, l'Azerbaïdjan non seulement rend hommage au passé, mais vote pour le règlement le plus rapide possible du conflit avec l'Arménie, pour la libération de Shusha et des territoires occupés adjacents de l'Azerbaïdjan, ainsi que pour le retour, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées à leur lieu d'origine. Ce jour-là sera pour l'Azerbaïdjan une journée de réconciliation.

**M. Šerkšnys** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Nous aimerions toutefois souligner quelques points.

La Lituanie s'est ralliée au consensus sur cette résolution par immense respect pour les millions de victimes de la Deuxième Guerre mondiale, qui méritent à juste titre que l'on se souvienne d'eux et que l'on honore leur mémoire. Dans le même temps, nous sommes profondément convaincus que la commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale doit aussi mentionner les séquelles de cette guerre et rétablir la vérité historique.

Chaque pays a sa propre destinée et ses propres dates à commémorer. Ni le 8 mai 1945 ni le 2 septembre 1945 – dates officielles de la fin de la Deuxième Guerre mondiale – n'ont apporté la liberté, la libération et la souveraineté à l'Europe centrale ou à l'Europe de l'Est, y compris la Lituanie, et ce malgré tous les espoirs que nous formions. La date du 8 mai 1945 a marqué la fin d'une idéologie totalitaire, le fascisme; mais une autre, le communisme totalitaire, a élargi sa domination. Pour nous, le 9 mai n'est pas une journée de victoire, puisque cette date nous rappelle également que nous avons été occupés par l'Union soviétique, dont nous sommes restés captifs pendant de nombreuses décennies.

Nous sommes reconnaissants à toutes les nations du monde qui ont fermement adhéré à la politique de non-reconnaissance de l'occupation des États baltes. Nous sommes à présent des États libres et souverains, mais les séquelles de la Deuxième Guerre mondiale n'ont toujours pas été effacées et nous appelons à un rétablissement honnête de la vérité historique pour commémorer le souvenir des victimes et amorcer un processus de réconciliation. Par conséquent, tout en commémorant la fin de la Deuxième Guerre mondiale

et ses victimes, nous commémorerons aussi les victimes de l'occupation et de la répression.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote. L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 158 de l'ordre du jour.

#### **Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

**Rapports du Secrétaire général** (A/59/224 et A/59/545)

#### **Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Rapports du Secrétaire général** (A/59/282 et Corr.1 et A/59/545)

**Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur le thème « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire »** (A/59/76 et Add.1 et Add.1/Corr.1)

**Lettre des représentants permanents de la Finlande et de la République-Unie de Tanzanie transmettant le rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous »** (A/59/98)

**Projet de résolution** (A/59/L.30)

**M. Sardenberg** (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 19 pays du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et Brésil.

J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté le rapport publié sous la cote A/59/545 sur les modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée Jean Ping d'avoir tenu le 9 novembre dernier des

consultations officielles, qui nous ont permis de nous former une opinion concernant certains des éléments des préparatifs de cette réunion. De même, je suis reconnaissant de la distribution d'un résumé tout à fait fidèle, comme à l'ordinaire, des débats informels qu'il a organisés, qui serviront d'excellente base à la poursuite de nos consultations.

La préparation du sommet de septembre 2005 est l'un des principaux points à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le sommet aura un impact considérable sur l'avenir du multilatéralisme et de l'ONU en général. Nous envisageons dans ce contexte un processus au cours duquel les composantes de la sécurité, du développement et de la réforme institutionnelle seront abordées de manière équilibrée. Nombre des thèmes actuels, comme le VIH/sida, relèvent de plus d'une de ces composantes.

Nous voudrions exprimer notre appui à la proposition figurant dans le résumé des débats du 9 novembre, au cours desquels le Président a annoncé son intention de créer un petit groupe de facilitateurs, qui lui prodigueront des conseils au cours des consultations relatives à la préparation de la réunion plénière de haut niveau, comme cela avait été le cas pour le Sommet du Millénaire. Nous, membres du Groupe de Rio, sommes disposés à coopérer avec le Président pour assurer le succès de la réunion plénière, succès dont l'Organisation et le multilatéralisme ont grand besoin.

Comme l'a suggéré le Secrétaire général, le processus préparatoire doit être ouvert à tous, souple et transparent et permettre la participation de tous les États Membres. En outre, le Groupe de Rio appuie la participation de la société civile, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale. Sur la même base, nous souscrivons aussi à l'idée d'un vaste échange de vues avec la société civile.

Partant de notre expérience du Sommet du Millénaire, nous appuyons l'organisation de réunions plénières et de tables rondes. Nous devons non seulement décider si les tables rondes aborderont chacune un thème spécifique différent ou si elles examineront toutes le même agenda, mais aussi veiller à ce que la composition des tables rondes soit équilibrée d'un point de vue géographique.

Compte tenu du lien important qui existe entre le financement du développement et les objectifs du

Millénaire, le Groupe de Rio estime que le dialogue de haut niveau sur le financement du développement doit être orienté de façon à garantir d'une part la participation la plus large possible et au plus haut niveau possible de tous les acteurs pertinents et à préserver, d'autre part, l'intégrité du processus de Monterrey. Nous devons nous assurer dans ce contexte que le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement contribue de manière substantielle au sommet de 2005.

Nous, pays du Groupe de Rio, espérons que des décisions fondamentales seront adoptées en 2005 en ce qui concerne l'application dans son intégralité de la Déclaration du Millénaire, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, les États Membres doivent coopérer en vue de réaliser des progrès tangibles concernant tous les éléments figurant dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, en particulier dans le domaine d'éventuels sources et mécanismes novateurs de financement, aux fins d'assurer une plus grande participation des pays en développement dans les prises de décisions internationales dans le domaine économique, et de faire mieux entendre leur voix.

Entre-temps, plus tôt commenceront les consultations et les négociations de fond, plus tôt nous serons en mesure d'obtenir des résultats concrets lors du prochain sommet. Nous estimons qu'il convient de tirer dûment parti de toutes les occasions qui se présenteront pour encourager un vaste débat sur les points qui seront abordés lors de la réunion, en prenant en compte les deux étapes qu'a proposées le Président : premièrement, d'ici à mars, adopter une décision concernant les aspects relatifs à l'organisation du sommet et avoir un échange de vues entre États Membres; deuxièmement, de mars à septembre, tenir des consultations aux fins d'obtenir des résultats concrets en vue du sommet.

De même, les États membres du Groupe de Rio appuient la proposition du Secrétaire général visant à établir un seul ensemble intégré de décisions élaborées préalablement, en tenant ainsi compte de la spécificité de chacune de ses composantes qui seront présentées à la séance plénière de haut niveau. Dans le cadre de ce processus, il faudra négocier indépendamment chacune de ces décisions et veiller à ce que les accords conclus dans le domaine du développement et dans les autres domaines ne dépendent pas d'accords conclus dans un ou plusieurs autres domaines.

Enfin, les pays membres du Groupe de Rio estiment important que la décision sur les aspects organisationnels de la réunion soit adoptée le plus rapidement possible, de préférence au mois de décembre.

La séance plénière de haut niveau de septembre 2005 sera un jalon dans l'histoire de l'ONU et du multilatéralisme. Les travaux préparatoires du sommet sous la direction du Président de l'Assemblée seront d'une importance cruciale pour assurer qu'en septembre, la communauté internationale soit en mesure de prendre des décisions définitives, concrètes et substantielles. C'est là ce que nous souhaitons tous.

**M. Bennouna** (Maroc) : Le Maroc est très heureux de prendre part à ce débat sur le suivi du Sommet du Millénaire et sur la mise en œuvre intégrée et coordonnée des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Le débat d'aujourd'hui est un débat d'importance, et d'une importance même cruciale, étant donné qu'il intervient à 10 mois seulement du sommet que nous nous sommes fixés l'année prochaine.

Ce sommet représente une occasion opportune pour nos chefs d'État ou de gouvernement d'évaluer la coopération internationale et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs que s'est fixé notre organisation, et en particulier dans la Déclaration du Millénaire, en matière de développement, en matière de paix et de sécurité.

Il va sans dire que la réussite de ce sommet exige la participation et l'engagement de tous d'une manière positive dans le cadre de la solidarité internationale afin d'aboutir à un résultat équilibré et consensuel qui réponde aux attentes et aux intérêts de tous les pays. Pour ce faire, il nous appartient de prendre en compte toutes les dimensions des défis que doit affronter la communauté internationale. Si les questions de la sécurité et du terrorisme ont pris une importance particulière ces dernières années, les questions du développement et du financement des objectifs du Millénaire pour le développement doivent occuper une place centrale dans nos discussions et par la suite, dans le résultat final du sommet. Il est évident que le sommet de 2005 ne peut réussir sans que les questions de développement et les intérêts des pays en développement ne reçoivent toute l'attention qui leur est due.

Nous aimerions aussi souligner que l'évaluation de la mise en œuvre coordonnée et intégrée des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies est primordiale et a été décidée par l'Assemblée dans ses résolutions 57/250B et 58/291. Aux termes de ces résolutions, nous avons en effet décidé la convocation du Sommet pour 2005. La consécration de cette approche intégrée et coordonnée de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris a été le résultat d'un long processus et doit en conséquence guider nos travaux et actions futures pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Certes, les questions du développement et celles du maintien de la paix et de la sécurité sont intimement liées. De même doit-on veiller à apporter tout le soutien aux pays émergents de conflits pour que la paix chèrement conquise ne soit pas remise en question. Nous sommes convaincus d'autre part que le développement et la sécurité sont fonction d'une bonne gouvernance et du respect de l'état de droit. Mais pour favoriser le développement harmonieux de toute société humaine, il faut éviter de lui imposer un modèle préétabli. De même, il faut dialoguer avec toutes les composantes de cette société pour répondre à ses besoins et respecter sa culture et son histoire.

Le Secrétaire général dans son rapport sur le suivi de la Déclaration du Millénaire a tiré la sonnette d'alarme : au rythme actuel, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas réalisés à l'horizon 2015. Les progrès accomplis jusqu'à présent ont été en effet mitigés. Si certains pays sont sur la bonne voie, par contre, aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne devrait être atteint au niveau mondial.

Les raisons sont nombreuses et connues. Elles comprennent le manque de ressources financières et de capacités nationales, l'insuffisance et l'inefficacité des dépenses publiques, le manque, comme je viens de le dire, de la bonne gouvernance et d'un espace libre et compétitif, sans compter les problèmes des infrastructures qui exigent un investissement massif à court et à moyen termes. On peut ajouter également le fardeau de la dette, un accès insuffisant aux marchés des pays développés, l'insuffisance de l'aide publique au développement et l'absence d'un environnement international favorable à la croissance des pays du Sud.

Cela dit, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige une mise en œuvre

intégrée et coordonnée aussi bien au niveau national que mondial, ainsi que la mise en œuvre de tous les engagements qui ont été contractés par les États Membres, développés et en développement.

Le sommet de 2005 représente une occasion historique pour nos chefs d'État et de gouvernement de réaffirmer leur détermination d'agir concrètement et immédiatement, pour que ces objectifs soient atteints, à travers des décisions claires et assorties de délais sur les questions des finances, de la dette, du commerce et de l'investissement. Nos chefs d'État ou de gouvernement devront également explorer des sources novatrices de financement pour compléter les ressources disponibles.

Il s'agit de redonner espoir aux populations pauvres, qui représentent actuellement plus de 800 millions de personnes. En effet, on ne peut se permettre de continuer à marginaliser ces millions de pauvres, car il ne peut y avoir de sécurité sans développement et sans respect de la dignité humaine. Tel est le défi à relever dans un monde en pleine mutation. Le sommet de 2005 sera l'occasion de faire le point et de procéder aux ajustements nécessaires pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire en 2015.

Au chapitre des questions de la réforme et de la sécurité, nous attendons les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Nous appuyons la proposition de la présidence l'Assemblée générale de commencer un échange de vues informel dès la parution du rapport du Groupe, c'est-à-dire dès le début du mois prochain. Un tel échange de vues permettra au Secrétaire général de prendre en considération les positions qui seront exprimées par les États Membres dans la rédaction du rapport qu'il se propose de nous soumettre en mars 2005.

Au sujet des modalités, de la forme et de la structure du sommet, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général à ce sujet. L'expérience du Sommet du Millénaire de 2000 mérite d'être retenue à cet égard. Nous estimons que le processus préparatoire pour le Sommet de 2005 doit être sous la responsabilité du Président de l'Assemblée générale, qui peut, comme il l'a suggéré, désigner un groupe d'amis ou de facilitateurs pour l'assister dans l'accomplissement de sa tâche.

Au sujet maintenant du Dialogue de haut niveau sur le Financement du développement, nous appuyons la proposition du Secrétaire général, qui consiste à organiser ce Dialogue à Genève, juste avant ou après le segment ministériel du Conseil économique et social, qui va porter sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'organisation des deux réunions d'une manière consécutive à Genève permettra sans aucun doute un renforcement mutuel des deux processus et une participation importante de nos ministres aux délibérations dans ces deux réunions et en conséquence une contribution importante au processus préparatoire du Sommet de l'année prochaine. Nous laisserons ainsi suffisamment de temps aux instances chargées du processus pour intégrer les résultats du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et en tenir compte dans la perspective du Sommet. Effectivement, nous pensons que si on met dos à dos les deux réunions du financement et du sommet, nous n'aurons pas assez de temps pour que le sommet puisse tirer pleinement toutes les conséquences de la réunion sur le financement. C'est pour cela que mon pays serait plutôt favorable à ce que la réunion sur le financement du développement se tienne l'été, en juin ou juillet, et à Genève.

Enfin, ma délégation tient à féliciter les deux facilitateurs, les Représentants permanents du Nicaragua et de la Norvège, pour avoir eu la confiance du Président et pour travailler en consultation avec nous afin que la résolution sur la procédure sur le processus puisse être adoptée avant la fin de cette année. Nous sommes persuadés que les deux facilitateurs vont réussir dans cette fonction qui est la leur d'adopter cette résolution avant la fin de l'année et, en ce qui nous concerne, nous ferons tout notre possible pour les aider à parvenir à cet objectif sur les modalités, la forme et la structure du sommet. De même, nous espérons qu'ils vont inclure dans cette résolution tous les arrangements nécessaires pour le Dialogue de haut sur le financement du développement.

Pour terminer, je dirai que le Maroc accorde beaucoup d'importance à la résolution sur la procédure qui sera adoptée avant la fin de cette année parce que, par-delà même le cadre procédural, elle fixe l'emploi du temps, elle fixe la manière dont les discussions vont se tenir; elle permettra aussi de fixer l'engagement des

États pour une négociation globale qui doit se préparer à partir de décembre et jusqu'en septembre 2005. Cette négociation globale doit trouver son cadre dans la résolution qui sera adoptée avant la fin de cette année. Ce qui importe au Maroc c'est que la communauté internationale puisse exprimer à cette occasion son unité, toutes composantes comprises.

**M. Sen** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de participer aux débats sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur ce point (A/59/545), de son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/59/224) et de son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/59/282 et Corr.1).

L'occasion que nous offre le grand événement de 2005 devrait permettre à tous les États Membres non seulement de réaffirmer leur attachement à la pleine application de la Déclaration du Millénaire, mais également de se mettre d'accord sur des moyens créatifs, concrets et bien définis de l'appliquer dans les délais prescrits. Cet événement devrait donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres objectifs de développement issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous portons également un grand intérêt à l'examen d'autres aspects contenus dans la Déclaration du Millénaire, notamment les questions touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au désarmement et au processus de réforme de l'ONU, y compris les changements institutionnels et structurels, dans lesquelles les pays en développement ont le même enjeu vital.

S'agissant des dates et de la durée de la réunion de haut niveau, nous souscrivons en général aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau. Une participation au plus haut niveau politique possible devrait permettre à tous les États Membres de faire leurs résultats et les conclusions de la réunion.

Nous sommes d'accord avec les recommandations du Secrétaire général en ce qui concerne la structure et la forme de l'événement de haut niveau. Une réunion plénière devrait permettre aux chefs d'État ou de gouvernement de faire des déclarations et d'aborder d'importantes questions de politique touchant l'application de la Déclaration du Millénaire. Les tables rondes, par ailleurs, permettraient des discussions plus interactives et intenses sur divers aspects de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'événement de haut niveau, tel qu'il figure dans la résolution 58/291, devrait comprendre un examen complet de la mise en œuvre de tous les aspects de la Déclaration du Millénaire. Cela permettrait aux délégations de prêter une attention particulière à tout domaine sur lequel elles souhaiteraient se concentrer. Par exemple, l'Inde et d'autres membres du Groupe des 77 se concentreront sur les efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur les obstacles rencontrés par les pays en développement dans leurs entreprises. Certains d'entre nous souhaiteront peut-être accorder une attention particulière à la question du financement du développement. D'autres voudront peut-être se concentrer sur le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Les États Membres attachent de l'importance à la paix et à la sécurité et aux questions telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, ainsi qu'au danger de leur prolifération parmi des acteurs non étatiques.

Tous ces objectifs sont intégralement liés à la réforme de l'ONU, notamment à la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous attendons la présentation en mars 2005 du rapport du Secrétaire général sur l'examen général. Nous sommes sûrs que le rapport indiquera les moyens pratiques de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre d'autres éléments de la Déclaration du Millénaire.

En ce qui concerne les préparatifs, nous sommes d'accord avec les principes incontournables, contenus dans le rapport du Secrétaire général, selon lesquels le processus préparatoire doit être ouvert à tous, transparent et inclusif. Cela permettrait à tous les États Membres d'avoir le sentiment que l'événement est leur, ce qui est particulièrement important si l'on veut que les délégations des petits pays en développement qui

manquent de ressources soient en mesure de participer et de pleinement s'impliquer dans le processus préparatoire.

Nous devons voir comment les divers processus lancés au sein des organes intergouvernementaux peuvent alimenter les préparatifs de l'événement de 2005 et comment les résultats de cet événement peuvent tenir compte de ces contributions et les intégrer de manière appropriée. Dans ce contexte, les examens décennaux des conférences de Copenhague et de Beijing sont très pertinents.

Nous attendons avec intérêt de recevoir les recommandations du Secrétaire général sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qu'il a créé. Nous pensons que les États Membres devraient examiner attentivement le rapport et les recommandations et prendre les décisions appropriées concernant ces dernières. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui contient des recommandations concrètes sur la manière de rendre le processus de mondialisation plus juste, plus équitable et plus inclusif, de même que sur certains changements institutionnels, mérite plus ample examen de la part des États Membres dans la période précédant la rencontre de haut niveau de 2005. Nous espérons que le processus préparatoire de la rencontre de haut niveau considérera de manière détaillée chacun de ces rapports, ce qui aidera à donner forme au texte qui sera issu de la rencontre de haut niveau.

Nous pensons que le dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait contribuer de manière significative à la réflexion durant la rencontre de haut niveau. Nous préférierions donc que le dialogue de haut niveau se tienne fin juin ou début juillet 2005, de préférence à New York. Tout événement qui précéderait immédiatement l'événement de haut niveau ne servirait pas cette fin, et le même défaut entacherait même une tenue en deux étapes de la rencontre sur le financement du développement.

Nous appuyons tout texte issu de la rencontre de 2005, sur lequel les gouvernements se seront mis d'accord, s'il est concret, orienté vers l'action et applicable. Dans ce contexte, nous prenons note de la suggestion du Secrétaire général d'un unique ensemble intégré de décisions, devant être adopté à la séance plénière de haut niveau. Il nous incombe à tous de garantir que le processus préparatoire produise un tel

ensemble de décisions. À cette fin, il serait utile d'identifier différents groupes de thèmes et de travailler sur une série de décisions qui puissent être regroupées, à l'approche de la rencontre d'examen du Millénaire. Cependant, nous voudrions mettre en garde contre le danger que, durant le processus préparatoire, le progrès sur une question soit strictement subordonné au progrès sur d'autres questions. Réciproquement, nous pourrions ajouter que le progrès sur une question renforcerait et augmenterait les chances de succès sur d'autres questions.

Certaines délégations ont parlé de la nécessité d'éviter les divisions dans l'examen des questions durant le processus préparatoire. « Source de division » n'est pas un terme qui devrait être utilisé pour qualifier le processus préparatoire. Selon la perspective adoptée, toute question peut être considérée comme source de division. Le thème du développement peut être autant source de divisions que celui de la paix, de la sécurité ou du terrorisme, si telle est l'optique dans laquelle une délégation ou un groupe d'États Membres décide de l'aborder. Selon notre point de vue, cela ne devrait pas servir de prétexte pour éviter tout débat sérieux ou la prise de décisions sur la réforme institutionnelle.

Le processus préparatoire que nous souhaitons mettre en place devrait être déterminé par les textes auxquels nous voudrions voir la rencontre de l'examen du Millénaire aboutir. La plupart des délégations des pays en développement se sont prononcées en faveur d'un texte orienté vers l'action, plutôt que d'un texte déclaratif qui serait basé sur une approche du plus petit dénominateur commun. Ceux qui désirent s'éloigner d'une approche de ce type devraient être prêts à des approches audacieuses qui cherchent à rendre à l'ONU son rôle dans le renforcement du multilatéralisme et qui permettent le plus vaste accord possible en utilisant le règlement intérieur en vigueur.

En vous voyant présider, Monsieur, vous qui êtes le représentant d'une nation qui joue au cricket, comme la mienne, je ne peux m'empêcher de dire à quel point il importe de travailler en équipe. Les 11 joueurs de cricket sur le terrain doivent travailler en équipe, mais il est tout aussi important qu'ils respectent et suivent les règles de procédure – les règles du jeu.

Les pays en développement ont attendu assez longtemps que cela arrive. Ils sont intéressés par les résultats, et non pas juste par le rituel; par des décisions significatives, et non pas juste des

déclarations. Nous sommes certains qu'ils n'hésiteront pas à faire les plus durs efforts plutôt que de passer par toute une gamme de déclarations. Le Secrétaire général a une fois de plus répété dans son rapport que nous sommes à la croisée des chemins. Nous ajouterions que l'un de ces chemins est prisonnier du passé et mène à une impasse. L'autre promet, grâce à l'opportunité de cet important événement, de nous conduire à transformer l'Organisation afin qu'elle soit à même de faire face aux défis et aux menaces nouveaux, tout en répondant aux intérêts et aux préoccupations des pays en développement.

**M. Likwelile** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par ajouter mes remerciements au Secrétaire général à ceux des autres délégations, pour son rapport complet au titre de ce point de l'ordre du jour. Ma délégation s'aligne sans réserve sur la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et désire faire quelques observations supplémentaires, alors que nous nous préparons au sommet de haut niveau de 2005.

Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont cristallisé les aspirations de la communauté internationale et se sont engagés à transformer l'Agenda du développement, à garantir que la connaissance, la capacité, la volonté politique et le respect de l'état de droit deviennent les éléments nécessaires de la réduction de la pauvreté et du progrès dans les autres domaines du développement humain.

Le plus grand défi en matière de développement auquel font face les pays les moins avancés est aujourd'hui lié au processus de mondialisation et à la nécessité pour eux d'être inclus dans un esprit positif et de trouver leur place dans ce processus inéluctable. Sur cette question, je voudrais faire référence au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé « *A Fair Globalization: Creating Opportunities for All* ». Le rapport défend avec éloquence la thèse d'une mondialisation inclusive qui soit juste et équitable pour tous, et contribue aux efforts internationaux en vue d'une mondialisation entièrement inclusive et équitable.

Appliquer la Déclaration du Millénaire, en particulier les mesures tendant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, cela devrait être plus qu'un inventaire des engagements et obligations mutuels des partenaires de développement. Cela

devrait être un dialogue dynamique entre les partenaires et au sein des pays engagés dans le processus d'application sur des thèmes importants tels que la réforme des politiques, l'aide et le commerce, notamment l'accès aux marchés et le poids intolérable de la dette, de même que le financement des objectifs du Millénaire pour le développement et les exigences à long terme de l'investissement économique.

La Tanzanie s'est engagée fermement à appliquer les politiques et les stratégies conçues pour atteindre les cibles de la Déclaration du Millénaire et à garantir le succès du sommet de l'année prochaine. La Tanzanie a mis au point, en 2000, son premier document de stratégie de réduction de la pauvreté et, en 2004, son second – connu sous le nom de Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces stratégies servent de cadre d'orientation dans la lutte contre la pauvreté et d'instruments pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La Stratégie identifie trois piliers principaux, à savoir : la croissance et la réduction de la pauvreté monétaire, y compris sous la forme d'un accès amélioré aux vivres et d'une meilleure nutrition; l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être social; et la garantie de la bonne gouvernance et d'un exercice effectif des responsabilités.

La Stratégie identifie des domaines critiques dans lesquels il convient d'intervenir et que nous devons financer en priorité. Ceux-ci comprennent l'enseignement primaire, les soins de santé de base, l'eau et l'assainissement, le réseau routier rural et l'agriculture en tant que secteurs de développement prioritaires, et le VIH/sida, l'égalité entre les sexes, la vulnérabilité – y compris celle des personnes handicapées et des personnes âgées –, l'environnement et la bonne gouvernance, en tant que questions prioritaires qui recoupent toutes les autres. La Stratégie adopte également un système de suivi commun et participatif, impliquant toutes les parties intéressées, pour suivre les progrès, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été conçus en fonction des cibles de la Stratégie.

La nouvelle Stratégie intègre effectivement à toutes les questions les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres exigences et cibles régionales et internationales, telles qu'énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Plan d'action de Bruxelles, le Plan d'application de Johannesburg, le Plan d'action de

Madrid sur le vieillissement et la Déclaration de Rome sur l'harmonisation. Je voudrais informer l'Assemblée que la Tanzanie, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et HelpAge International, a organisé un atelier régional sur la vieillesse et la pauvreté en octobre 2003, recommandant d'inclure les questions liées au vieillissement dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

En novembre de cette année, le Gouvernement tanzanien, dans le cadre de la Stratégie d'aide tanzanienne – qui est le cadre national pour la coordination de l'assistance – a accueilli un second atelier régional sur l'harmonisation, l'alignement et les résultats au service de l'efficacité du développement, avec un appel renouvelé au contrôle national des initiatives de développement et à l'utilisation de systèmes nationaux de suivi des progrès.

La Tanzanie a enregistré des réalisations suite à l'application du document de stratégie de réduction de la pauvreté et d'autres réformes, en particulier dans les domaines de la stabilité macroéconomique et de l'amélioration du climat pour les entreprises, de même qu'en ce qui concerne certains indicateurs sociaux. Des réalisations ont été enregistrées dans l'amélioration de la scolarisation primaire, suite à l'application du Programme de développement de l'enseignement primaire. Le taux net d'inscriptions a atteint 89 % en 2003 – 87 % pour les filles et 90 % pour les garçons.

Le taux d'inscription brut a atteint 105 %, 102 % pour les filles et 109 % pour les garçons. Le ratio filles/garçons dans toutes les classes était de 0,95, ce qui signifie que l'écart a pratiquement été comblé au niveau de l'école primaire. Le Programme de développement de l'éducation secondaire est maintenant opérationnel. La Tanzanie est donc en bonne voie pour atteindre les volets éducatifs des objectifs du Millénaire pour le développement.

La qualité des services de santé s'est améliorée et il y a eu des progrès considérables dans les infrastructures de base, notamment le réseau routier. Toutefois, le paludisme reste l'une des principales causes de morbidité et de mortalité parmi les enfants de moins de cinq ans. Le VIH/sida continue à faire peser un lourd fardeau sur l'économie. Les efforts se poursuivent pour intégrer le souci de l'équité entre les sexes dans le cadre du Document de stratégie pour la

réduction de la pauvreté, et une loi sur la protection de l'environnement garantit une exploitation durable de l'environnement et des ressources naturelles. Il reste cependant des difficultés, car les taux de pauvreté sont encore élevés; les réussites obtenues au niveau macroéconomique ne se représentent pas suffisamment dans la vie des pauvres, qui sont en majorité, et il faut améliorer davantage la qualité des services sociaux.

Nous continuons à nous heurter à des obstacles dans nos tentatives pour réduire encore la pauvreté, et dans le cadre des activités de mise en œuvre, de surveillance et de financement. La réalisation de l'objectif 8 et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés par les pays développés restent tout à fait essentiels. Ma délégation aimerait à ce stade remercier la Norvège et les Pays-Bas de l'action encourageante qu'ils ont menée en atteignant l'objectif de 0,7 % et en préparant des rapports sur l'objectif 8.

Pour terminer, et tandis que nous nous préparons pour la plénière de haut niveau de 2005, ma délégation souhaite souligner que certaines conditions préalables essentielles d'une mise en œuvre réussie de la Déclaration du Millénaire exigent qu'au plan national les pays en développement poursuivent et renforcent leurs réformes macroéconomiques pour permettre une croissance économique vigoureuse et favorable aux pauvres et pour institutionnaliser la bonne gouvernance sous tous ses aspects.

Toutefois, il faut aussi aborder au niveau international les problèmes de la dette extérieure, du niveau convenu d'APD qui doit être atteint et de l'aide aux pays les moins avancés pour leur permettre de développer leurs capacités d'exportation, afin qu'ils puissent faire un usage efficace de la African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés), de l'Initiative Tout sauf les armes, de l'Initiative canadienne sur l'intervention et la souveraineté, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et d'autres initiatives bilatérales et multilatérales. De plus, il faut respecter les obligations souscrites dans le contexte de Doha, Monterrey et Johannesburg et mettre en place des systèmes de suivi normalisés dotés d'indicateurs chiffrés pour contrôler la mise en œuvre de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 8 sur lequel reposent les autres objectifs. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation doit aussi être pris en compte.

**M. Tekle** (Érythrée) (*parle en anglais*) : La délégation érythréenne remercie le Secrétaire général de son rapport très complet sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, publié sous les cotes A/59/282 et Corr.1.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Toutefois, nous souhaitons faire nos propres observations sur certains des points saillants du rapport.

La Déclaration du Millénaire est un document ambitieux, dont une caractéristique notable est qu'elle identifie des objectifs et des indicateurs. Elle a été acceptée presque universellement en tant que directive impérative et prééminente pour la réalisation de tout effort de développement, en particulier pour la réduction de la pauvreté. Toutefois, la mise en œuvre même des sept objectifs les plus élémentaires s'est heurtée à de graves problèmes et obstacles, parce que les engagements n'ont pas été traduits en action.

La délégation érythréenne partage l'avis du Secrétaire général lorsqu'il préconise que tous les États Membres des Nations Unies « se livrent à une sérieuse réflexion et réitèrent leur attachement à la Déclaration par des gestes concrets » (A/59/282, par. 108). Ceci ne pourra pas se faire tant que, d'une part, les pays riches n'auront pas pris les mesures efficaces nécessaires à la tenue de leurs engagements et que, d'autre part, les pays en développement n'auront pas déployé des efforts sérieux pour hiérarchiser leurs priorités et affecter davantage de leurs ressources nationales à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Seul un tel partenariat crédible, fondé sur un accord et une confiance mutuels, pourra favoriser la réalisation des nobles objectifs de l'humanité et en garantir le succès.

Les efforts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont produit que des résultats mitigés. L'élimination de la pauvreté avait été identifiée comme le but absolument essentiel de la Déclaration du Millénaire. Les signataires espéraient que la pauvreté serait réduite de moitié d'ici à 2015, mais tous les rapports disponibles sur la question indiquent clairement que le monde n'est pas en voie d'atteindre ce but. En effet, les informations les plus récentes en provenance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement

indiquent que « le nombre des personnes vivant dans la pauvreté monétaire en Afrique au sud du Sahara, en Asie du Sud et en Amérique latine combinés a augmenté d'environ 10 millions par an depuis 1990. Des dizaines de pays ont enregistré des diminutions, en chiffres absolus, de la moyenne du niveau de vie au cours des 20 dernières années ». Elles ajoutent : « On estime que 1,2 milliard de personnes doivent lutter chaque jour pour survivre avec moins d'un dollar des États-Unis par jour – à peu près le même nombre qu'il y a 10 ans ». Ces 1,2 milliards de personnes constitue un tiers de la population mondiale.

L'objectif de parvenir à l'éducation universelle d'ici à l'an 2000 a dû être reculé à 2015. Il est vrai que l'écart entre les filles et garçons a été réduit de 50 %; toutefois, toutes les données disponibles confirment que l'éducation universelle ne pourra pas être atteinte même pour cette date. Les nouvelles concernant la mortalité infantile et maternelle, ainsi que l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat ne sont pas non plus encourageantes. Dans la plupart des cas, les conditions de la santé publique se sont en fait détériorées, et nos préoccupations portent désormais non seulement sur le VIH/sida, mais aussi sur la tuberculose, le paludisme et d'autres épidémies qui sont en fait aggravées par le VIH/sida.

Le sort des objectifs du Millénaire pour le développement repose dans une large mesure sur les flux réguliers d'une aide publique au développement importants en provenance des pays développés et d'une utilisation crédible de ceux-ci par les pays destinataires. L'on estime qu'il faudra un montant d'aide au développement de 50 milliards de dollars par an pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Et pourtant, ce montant peut être atteint. L'on rapporte qu'il suffirait, pour atteindre les objectifs, que les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) atteignent l'objectif d'aide publique au développement de 0,7 % de leurs produits nationaux bruts. Mais le succès ne peut être garanti que si le flux d'aide est sûr et stable. L'allégement de la dette est aussi une condition sine qua non. C'est pourquoi il est décevant que les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement n'aient pas été rassurants pour les pays en développement.

L'Érythrée a déclaré que les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un

élément majeur de ses objectifs de développement nationaux. Malgré les graves revers qu'a subi son développement socioéconomique en raison de la récente agression perpétrée contre elle, l'Érythrée a réalisé des progrès considérables sur la voie de la réalisation des objectifs. Les efforts déployés par le Gouvernement pour réduire le nombre d'enfants présentant un poids insuffisant et la mortalité infantile, ainsi que le taux de mortalité maternelle, ont été couronnés de succès, et la prévalence du VIH/sida, du paludisme et d'autres épidémies a été réduite. Le ratio filles/garçons dans les écoles primaires a augmenté de façon significative, et la protection des ressources environnementales s'est remarquablement améliorée. Les programmes du Gouvernement dans ces domaines avancent donc comme prévu.

Les projets du Gouvernement accusent des retards dans seulement deux domaines, mais ils sont de taille : la réduction de l'extrême pauvreté et la réalisation de l'objectif qui est l'éducation primaire universelle. Dans le premier cas, le retard résulte de l'agression et de la sécheresse, tandis que dans le second les problèmes sont principalement dus aux destructions sauvages et inexplicables occasionnées par le comportement barbare d'une armée ennemie.

L'Érythrée a aussi fait de grands progrès dans son développement socioéconomique, y compris dans des domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement. Il va sans dire que ces progrès doivent être maintenus et améliorés. Cela ne pourra se faire qu'en parvenant à un taux de croissance annuelle d'au moins 5 %, ce qui, en raison des contraintes actuelles dues à l'agression, risque de ne pas être possible. Des évaluations indiquent qu'il faudrait environ 1,337 milliard de dollars pour atteindre les objectifs. Ces coûts, qui seront supportés par le secteur public, représenteront une dépense d'environ 122 millions de dollars par an. À ces fins, le Gouvernement doit rétablir la stabilité macroéconomique, attirer l'investissement privé, assurer la sécurité alimentaire, parvenir à une croissance économique durable et rapide et mobiliser des ressources, et il y est résolu.

Le développement est indissolublement lié à la paix et il en dépend. Les conflits armés et la menace ou le recours à la force sont les obstacles les plus flagrants à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité. La paix est fondée sur le respect du droit, notamment de la Charte des Nations Unies et des dispositions de

nombreuses conventions et autres instruments internationaux qui promeuvent les relations de bon voisinage et le règlement pacifique des différends. Cette paix est absente des régions telles que la corne de l'Afrique où des nations livrées à l'anarchie et des États parias foulent au pied la Charte des Nations Unies et/ou refusent de se conformer aux décisions des commissions d'arbitrage reconnues par l'Organisation des Nations Unies. Les conséquences d'un tel refus de se plier à la loi, s'il n'est pas enrayé en temps voulu, nous sont connues.

Il est évident que l'état d'anarchie continue d'avoir des conséquences négatives sur les processus mis en œuvre par les États pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est à déplorer qu'un tel mépris pour le droit ait justement pour complices, dans quelques cas, certains de ceux dont le mandat est de maintenir la paix et la sécurité, de défendre la primauté du droit, d'assurer le respect de la Charte et de veiller à ce que les décisions finales et contraignantes des commissions d'arbitrage approuvées par le Conseil de sécurité et dont l'application est garantie par les plus hautes autorités des organisations internationales et régionales, soient appliquées. Il faut reconnaître que renoncer ainsi à la confiance conduit à des conflits et au déraillement de tous les programmes et processus de développement qui étaient en bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour le peuple érythréen – qui a été trahi non pas une fois mais deux fois auparavant, et qui attend depuis deux ans que la justice soit rendue – cela évoque des souvenirs d'injustices passées et peut l'amener, en dépit de ses espoirs et souhaits les plus chers, à ne pas attendre que l'adjectif « rapide » – qui veut dire immédiat, instantané ou prompt – retrouve, après sa première utilisation dans une résolution de l'Organisation des Nations Unies il y a plus de deux ans, son sens original et véritable. Lorsque la justice n'est pas rendue rapidement, il n'y a pas de justice, et cela a presque toujours des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité.

Pour terminer, je souhaite faire référence à certaines remarques qui ont été formulées par le Secrétaire général dans son allocution à l'Assemblée générale au cours de la troisième séance plénière le 21 septembre 2004, et qui sont également reflétées dans le présent rapport. Le Secrétaire général a mis l'accent sur ce qui suit au sujet de l'état de droit :

« Au niveau international, tous les États, les forts et les faibles, les grands et les petits, doivent disposer d'un ensemble de règles équitables et avoir la certitude que les autres s'y plieront.

Et là où le principe de la légalité est invoqué le plus solennellement, ...ceux qui l'invoquent ne prêchent pas toujours par l'exemple.

Trop souvent, il est appliqué de façon sélective et arbitraire.

Chacun doit considérer le droit international comme sien et avoir le sentiment qu'il protège ses intérêts légitimes.

Les lois doivent être mises en pratique.

Le respect de la légalité est, à n'en pas douter, un principe qu'il faut d'abord appliquer chez soi.

Les Érythréens souhaitent ajouter à la dernière citation « y compris à l'Organisation des Nations Unies ». Pour conclure, je dirai « amen ».

**M. Hannesson** (Islande) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais commencer en remerciant le Secrétaire général pour ses deux rapports, sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (A/59/545) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/59/282 et Corr.1). Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire au début de l'année prochaine et les résultats du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement dans les prochains jours, ainsi que les observations et les suggestions du Secrétaire général sur la manière dont les débats pourraient se dérouler.

En ce qui concerne la réunion plénière de haut niveau de 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général sur la forme, l'organisation et le processus préparatoire. L'Islande partage l'opinion selon laquelle les États Membres devraient participer au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Il nous appartiendra de prendre des décisions équilibrées sur la réforme, de prendre en compte toutes les questions pertinentes telles que le

développement, les questions sociales et les droits de l'homme, ainsi que la paix et la sécurité. Nous aurons l'occasion d'apporter des changements qui équiperont le système multilatéral de manière à le rendre plus efficace dans la prévention des conflits, dans le règlement des conflits là où ils se produisent et dans la consolidation de la paix après un conflit.

Les progrès faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont mitigés et caractérisés par de grandes différences régionales. Alors qu'un certain nombre de pays ont prospéré à un rythme sans précédent, d'autres ont perdu leur avance et ont même régressé. L'absence de progrès dans l'Afrique subsaharienne est particulièrement préoccupante.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 exigera de toutes les parties, tant des pays en développement que des pays développés, de la détermination, de la résolution et des efforts concertés. Nous devons tous honorer le Consensus de Monterrey, et la réunion plénière de haut niveau de l'année prochaine nous offrira une nouvelle occasion de redoubler nos efforts. Les engagements propres des pays en développement en faveur de la réforme sont un postulat crucial de la réalisation des objectifs. Les efforts pour parvenir à une stabilité macroéconomique doivent être soutenus, les institutions et la bonne gouvernance doivent être renforcées, il faut s'attaquer aux limites en matière de capacités et mettre davantage l'accent sur le développement humain. Les pays développés doivent également remplir leur part du contrat. À ce stade, l'accroissement de l'aide publique au développement est un instrument d'une importance critique. De plus, la libéralisation des échanges internationaux est un pilier clef, et la réussite du Programme de Doha pour le développement est importante pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement islandais attache une grande importance à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, le Gouvernement a décidé d'accroître considérablement l'aide publique au développement islandaise dans les années à venir. Un objectif clair, qui est de doubler le niveau actuel d'aide publique au développement islandais d'ici à 2009, a été établi.

Le Gouvernement islandais travaillera de manière constructive et active pour jouer son rôle afin que la

réunion plénière de haut niveau soit un événement couronné de succès et sans précédent, d'une importance décisive.

**M. Hachani** (Tunisie) : Ma délégation tient d'abord à souscrire à la déclaration prononcée par Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et voudrait exposer les points de vue de la Tunisie concernant certaines questions d'intérêt.

L'importante manifestation de septembre 2005 constitue une grande date de l'ordre du jour international et, à ce titre, cristallise de plus en plus la communauté internationale, dans toutes ses composantes. L'enjeu n'est pas seulement de dresser un bilan de la mise en œuvre des objectifs assignés et des engagements souscrits lors du Sommet du millénaire et des autres grandes conférences de l'ONU, mais également de tirer les conclusions et les enseignements permettant de rectifier le tir et de recadrer les cibles.

La délégation tunisienne estime que la réunion au sommet est l'occasion propice pour identifier les foyers de dysfonctionnement et les facteurs objectifs ayant empêché ou retardé la concrétisation de tel ou tel objectif. C'est aussi l'occasion de dégager une entente et une approche opérationnelle communes pour relever nombre de défis qui entravent le développement et la paix et pour rééquilibrer l'ordre mondial aussi bien politique qu'économique.

Par conséquent, la réunion au sommet est une échéance extrêmement importante compte tenu des enjeux qu'elle brasse et des perspectives qu'elle est en mesure de proposer. Une simple lecture des déclarations des chefs d'État et de gouvernement et des chefs de délégation lors du débat général de l'Assemblée générale révèle que cette réunion est au centre des préoccupations et suscite d'ores et déjà de grandes attentes, d'où l'impératif de convenir d'un processus préparatoire qui soit à la mesure des enjeux et des attentes.

Dans son rapport sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau, le Secrétaire général a soumis des suggestions et exprimé des préférences que ma délégation partage dans une large mesure. En effet, les principes de transparence, de souplesse et d'ouverture devront guider aussi bien le processus préparatoire que le positionnement des acteurs. Au sujet de la durée, de la date et de la structure de la réunion au sommet, les options

préconisées par le Secrétaire général semblent recueillir l'adhésion de la majorité des délégations, y compris la mienne. Pour le reste des questions d'organisation, ma délégation se joindra au consensus qui se dégagera suite aux consultations que le Président de notre Assemblée mène avec son savoir-faire connu et avec l'aide de ses facilitateurs.

Cependant, par rapport à certains segments de l'architecture proposée, ma délégation voudrait mettre l'accent sur la notion d'équilibre. S'agissant d'abord, de l'équilibre entre les thèmes, l'équilibre de l'ordre du jour de la réunion au sommet est de nature à conférer aux travaux les conditions d'aboutissement à des décisions uniques et intégrées. Dans ce cadre, le choix des thèmes des tables rondes revêt une importance particulière et requiert l'implication constructive de toutes les parties. Les thèmes liés à la sécurité ne devraient pas prendre une place prépondérante au détriment des questions de développement.

Deuxièmement, s'agissant de l'équilibre entre les textes de référence, la Déclaration du Millénaire et les textes issus des diverses conférences qui se sont tenues au cours des dernières années, telles que la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg sur le développement durable, devraient faire l'objet de la même attention.

Troisièmement, s'agissant de l'équilibre des intérêts, il est important, durant le processus préparatoire comme lors de la réunion au sommet, d'œuvrer pour un consensus authentique qui reflète des intérêts partagés et une vision commune de l'avenir.

Ma délégation considère que ces trois éléments d'équilibre sont de nature à favoriser le cheminement vers une logique de compromis et l'aboutissement de la réunion au sommet à des résultats conformes aux grandes attentes. Dans le contexte actuel où les thèmes liés, en particulier, au développement et à la sécurité sont devenus un débat de société mobilisant de plus en plus l'opinion publique internationale, l'ONU ainsi que ses Membres sont devant une obligation de résultat.

Ma délégation, comme toutes les autres, attend avec intérêt les différents rapports qui nous seront soumis dans les mois à venir et dont le contenu déterminera sûrement les débats de fond que nous aurons d'ici à septembre 2005. Sans préjuger de ces débats, je voudrais mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, l'examen des menaces et défis que le monde connaît actuellement devrait être un examen global et les changements qui seraient recherchés ne devraient pas se limiter aux réformes d'ordre politique mais devraient s'étendre aux réformes d'ordre institutionnel, sans lesquelles l'équilibre des intérêts dont je parlais tantôt ne pourrait se réaliser. À cet égard, le Conseil de sécurité vient le premier à l'esprit.

Deuxièmement, si le développement est une préoccupation majeure de la manifestation de septembre 2005, la réalisation des objectifs du Millénaire, en particulier ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du bien-être, en reste la pièce maîtresse. À cet égard, il est communément admis aujourd'hui que la recherche de ressources supplémentaire pour le financement du développement devient une nécessité. Cette recherche devrait prendre en compte toutes les possibilités réalistes existantes, en particulier la solidarité humaine internationale, concept aujourd'hui plus que nécessaire pour venir à bout des défis.

Troisièmement, l'un des aspects les plus patents de la pauvreté est le sous-développement numérique, qui fait l'objet d'un sommet distinct, à savoir le Sommet mondial sur la société de l'information. Ce sommet, qui se tient sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies et sous la direction de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et qui se déroule en deux phases – à Genève en décembre 2003 et à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 – s'inscrit parfaitement dans la série de manifestations de haut niveau que connaîtra l'année 2005. Notre Assemblée générale devra, à notre avis, en tenir compte.

Pour conclure, je voudrais dire que ma délégation partage le point de vue selon lequel les débats que nous allons avoir dans les mois à venir et la manifestation majeure de septembre 2005 doivent se faire dans la perspective d'aboutir à un consensus aussi large que possible. Ce consensus doit tenir compte des intérêts de tous, mais aussi, et par-dessus tout, de l'obligation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui de réaffirmer l'importance du multilatéralisme dans la vie de nos nations et la pertinence du système des Nations Unies dans la solution des problèmes globaux d'aujourd'hui et de demain et dans la garantie de la sécurité collective dans toutes ses dimensions et de la solidarité humaine dans toute sa noblesse.

**M. Adekanye** (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation du Nigéria se réjouit de la tenue, aujourd'hui, de ce débat commun sur les thèmes importants de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et de la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire. Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais également remercier le Secrétaire général des rapports complets et riches en information qu'il a présentés à l'occasion de ce débat.

Le Sommet du Millénaire a offert au monde une occasion unique de recentrer l'attention sur les questions jumelles du développement et de la paix. Il est indéniable que nous chérissons tous la paix, le développement, les droits de l'homme et la protection de notre environnement. Les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont issus de la Déclaration du Millénaire demeurent le meilleur cadre qui soit, par sa cohérence tout autant que l'accent qu'il met sur l'ensemble de mesures qui s'imposent pour parvenir au développement durable. En dehors de l'enthousiasme et de l'optimisme qui ont suivi le Sommet du Millénaire, celui-ci a également fait renaître l'espoir dans l'efficacité du multilatéralisme, le meilleur instrument de gestion des affaires mondiales complexes.

Sur fond d'action tiède et souvent non coordonnée aux niveaux mondial et national, la nécessité d'une mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet ne saurait être exagérée. La médiocre application au niveau national et le non-respect des engagements par la communauté des donateurs ont entraîné un chevauchement des activités, de piètres résultats et des attentes non comblées. Il incombe à la communauté internationale de se racheter en regagnant la confiance des membres pauvres et faibles de la société. Ici à l'ONU, nous devons honorer les valeurs dont nous nous réclamons et qui nous tiennent à cœur : le respect de la dignité et de la liberté des être humains, la démocratie et la bonne gouvernance, l'état de droit, la participation de tous, l'obligation de rendre des comptes et la transparence.

Au Nigéria, comme dans d'autres pays, on reconnaît que l'élimination de la pauvreté est essentielle pour réaliser les objectifs du Millénaire

pour le développement. Si nous ne luttons pas contre la pauvreté et les nombreux maux qui lui sont associés, nos efforts pour promouvoir et gérer la paix demeureront vains. À cet égard, nous prenons note avec regret des conclusions du rapport du Secrétaire général A/59/282 sur l'application de la Déclaration du Millénaire. En dépit des succès énumérés par le Secrétaire général, il ressort de son rapport et d'autres sources que, pour de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, la route de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est semée d'embûches.

Cependant, l'Afrique a pris des mesures audacieuses et originales grâce au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) face aux difficultés rencontrées dans son développement. Nous espérons qu'en 2005, l'Assemblée non seulement réaffirmera les graves problèmes et besoins particuliers de l'Afrique, mais surtout présentera des propositions concrètes sur la façon de mobiliser les ressources additionnelles indispensables pour mettre l'Afrique sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux du NEPAD.

Le Nigéria est fermement convaincu que les objectifs énoncés dans le cadre des diverses conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies sont tout aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de leur tenue. Ils ne sauraient être atteints qu'à condition de garantir la paix, la sécurité et le développement. En outre, le système international doit être ouvert à tous et embrasser la diversité des cultures et des croyances. Nous devons faire face aux dangers posés par la xénophobie, l'intolérance religieuse et le terrorisme. Mais, avant tout, nous devons faire figurer le développement au premier rang des priorités de la communauté internationale, car il ne saurait y avoir de paix durable sans développement.

À cet égard, nous réaffirmons que la Déclaration du Millénaire doit être appliquée dans son ensemble. Les menaces que constituent la faim, la pauvreté et le VIH/sida méritent l'adoption de mesures hautement prioritaires si nous voulons instaurer une paix et une stabilité qui justifient les sommes dépensées.

Le texte issu du Sommet du Millénaire fait grand cas de la coopération et de la collaboration entre tous les membres de la communauté internationale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le

développement et autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. Nous ne pouvons nous permettre de perpétuer la vue erronée selon laquelle les pays développés sont à l'abri des effets négatifs de la faim, de la maladie et de la pauvreté, ou que le terrorisme n'est une menace que pour quelques pays. Au contraire, nous devons trouver un terrain d'entente pour faire face aux défis mondiaux de notre époque. Nous devons mobiliser ensemble la volonté politique nécessaire pour honorer nos engagements mutuels et nos responsabilités réciproques et pour faire de notre monde un lieu meilleur et plus sûr non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir.

Au Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont souligné la nécessité de « faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ». Le Nigéria a toujours soutenu que les avantages de la mondialisation et ses coûts devraient être partagés d'une façon équitable. Une action urgente et à multiples facettes est nécessaire pour remédier aux déséquilibres actuels dans la représentation, la prise de décisions et la participation au sein du système financier international. Les politiques économiques et financières de portée mondiale doivent appuyer le développement. Alors que nous encourageons la libéralisation des échanges, nous devrions également encourager le libre mouvement des personnes. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale de se prononcer sur les propositions et recommandations utiles de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, énoncées dans son rapport intitulé « A Fair Globalization: Creating Opportunities for All ».

Selon nous, l'ONU doit être renforcée et appuyée pour atteindre les objectifs qu'elle défend. L'Organisation doit demeurer non seulement la seule autorité morale à exprimer les souhaits et les aspirations de tous, en particulier des pauvres, mais aussi le centre de dialogue et d'action face aux défis de notre époque. Le Nigéria appuie vigoureusement l'appel du Secrétaire général en faveur du renforcement de l'ONU en tant qu'organisation multilatérale et légitime. Un moyen sûr de le faire est de doter l'ONU de ressources suffisantes et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

L'examen, en 2005, de l'application de la Déclaration du Millénaire et des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international

devrait être l'occasion pour les États Membres de souligner la nécessité d'assurer la coordination et la cohésion de nos politiques. Il faut réagir au fait indéniable que nous n'avons pas su consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre par l'application et le suivi coordonnés des textes issus de toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous avons heureusement eu l'occasion, à la Commission du développement durable et dans d'autres instances, de recenser les difficultés et les obstacles qui nous empêchent d'atteindre nos buts et objectifs convenus au niveau international.

Alors que nous nous préparons à la grande manifestation de 2005, nous devons réaffirmer notre détermination de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nous devons nous employer à faire davantage. Notre but global doit être l'application des textes issus de toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cela garantirait la promotion des synergies et la cohésion de nos actions et de nos politiques.

Le Nigéria appuie une participation au plus haut niveau politique, ainsi que les recommandations du Secrétaire général concernant la participation des autres parties prenantes à la manifestation de 2005. De même, nous approuvons la proposition du Secrétaire général d'organiser une plénière et des tables rondes. Nous convenons également que le processus préparatoire doit être à composition non limitée, transparent et ouvert à tous. Cela encouragerait la participation de tous et le contrôle collectif des résultats.

Étant donné l'importance du Consensus de Monterrey dans la réalisation de nos objectifs de développement, le Nigéria est d'avis qu'il faut préserver l'intégrité du suivi de Monterrey en tant que processus distinct et important. Toutefois, cela ne devrait pas représenter une charge supplémentaire pour les pays en développement. Le Nigéria souscrit donc à l'idée de tenir la réunion de haut niveau concernant Monterrey à New York, en septembre, juste avant l'ouverture de la grande manifestation de 2005 aux dates proposées par le Secrétaire général. Nous estimons que cela maintiendrait l'élan et soutiendrait l'intérêt porté à cette manifestation, surtout depuis le dialogue du printemps entre le Conseil économique et

social et les institutions de Bretton Woods. Le segment de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social en 2005, pourrait également être un autre cadre se prêtant à exposer nos vues sur la grande manifestation de 2005.

Enfin, je souhaite réaffirmer que le Nigéria est prêt à travailler avec d'autres États Membres pour aboutir à une issue positive et privilégiant l'action, qui répondrait à la nécessité d'un renforcement de la volonté politique, de l'engagement et d'un supplément de ressources additionnelles aux fins de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous affirmons notre volonté de prendre une part active aux processus de consultations menant à cette grande manifestation.

**M. Baatar** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général pour ses rapports très complets au titre des points 45 et 55 de l'ordre du jour.

La Mongolie s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par le Représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je souhaite toutefois faire quelques observations en ma qualité de représentant de la Mongolie.

Le résultat du Sommet du Millénaire a été le reflet de la vision collective de l'humanité pour les 15 premières années du nouveau millénaire. Le Sommet a élaboré un nouveau programme commun destiné à la communauté mondiale, aux fins d'instaurer la paix et la prospérité. Les résultats obtenus jusqu'à présent ont été mitigés.

Si nous reconnaissons que certains progrès ont été réalisés sur le plan du développement économique et social dans certaines régions, il est de plus en plus admis que nous sommes sérieusement à la traîne pour ce qui est de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de ceux découlant des principales conférences et réunions au sommet de l'ONU. Nous sommes fermement convaincus que la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement ne viendront pas s'ajouter à la pile croissante des déclarations et des plans d'action qui attendent d'être appliqués. Nous espérons que la réunion de haut niveau ou réunion d'examen qui aura lieu l'année prochaine nous donnera l'impulsion ainsi que la réaffirmation et l'engagement renouvelé, qui sont nécessaires aux fins d'obtenir les résultats souhaités.

La guerre, le terrorisme international et les conflits violents continuent de causer des ravages pour des millions de civils et font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'avis que le fait d'assurer la stabilité politique mondiale est une condition indispensable pour s'attaquer avec succès à la pauvreté, à la faim et au sous-développement dans le monde. La communauté internationale ne peut pas connaître, une fois de plus, de grandes guerres et des conflits majeurs, qui déstabilisent dangereusement la situation politique mondiale, si nous voulons sérieusement atteindre les buts et objectifs de développement dont nous sommes convenus.

La Mongolie a toujours appuyé l'ONU en tant que seule Organisation mondiale servant les intérêts de ses États Membres. C'est le principal instrument de coopération multilatérale, compte tenu de ses buts et principes sous-jacents et de sa représentation universelle. Nous pensons que le système multilatéral des Nations Unies est essentiel à une action mondiale et qu'il constitue un atout très important, qui doit être renforcé. La réunion de haut niveau de 2005 présentera par conséquent une occasion de réaffirmer l'importance de renforcer le rôle du multilatéralisme et de réformer l'ONU afin que cette dernière puisse relever les défis monumentaux auxquels l'humanité est confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le suivi et l'évaluation du processus d'application de nos objectifs, de nos engagements et de nos responsabilités sont un important facteur s'agissant d'obtenir des résultats concrets et des progrès tangibles sur le plan de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes heureux d'apprendre que nombre de pays ont publié leurs rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international et j'ai le plaisir de dire que mon pays figure sur cette liste. En préparation à la réunion de 2005, le Gouvernement mongol a élaboré et rendu public son premier rapport national sur la mise en œuvre des objectifs et s'efforce constamment de collaborer étroitement à cet égard avec ses partenaires de développement.

Mon gouvernement estime que les rapports reflètent clairement une obligation de rendre des comptes. Ils permettent de faire en sorte qu'aucun effort ne soit ménagé en vue d'atteindre les objectifs et ils contribuent à suivre les progrès, à faire part des

expériences les uns aux autres et rassemblent toutes les parties prenantes pour déterminer les moyens de réaliser ces objectifs. Le rapport est en outre un outil de plaidoyer efficace qui est mis à la disposition du public. Dans ce contexte, je suis heureux de constater que notre rapport a été rédigé à la suite de consultations élargies et d'un processus de révision scrupuleux avec toutes les parties prenantes. En outre, le plaidoyer et la campagne en faveur des objectifs menée au niveau local a abouti dans mon pays à une plus grande participation de la société civile au processus global de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Fait plus important encore, le Parlement mongol s'est engagé dans un débat sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, pour que la législation nationale en tienne compte, notamment grâce à la stratégie et au plan d'action de développement national du nouveau gouvernement de coalition, constitué il y a quelques mois.

Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a été créé pour analyser la situation actuelle, pour déterminer les menaces futures à la paix et à la sécurité internationales et pour faire des recommandations sur les meilleures façons d'entreprendre une action collective afin de relever ces défis. Ma délégation espère que sur la base du rapport attendu du Groupe de personnalités de haut niveau, le Secrétaire général présentera des recommandations audacieuses, applicables et tournées vers l'action. Par ailleurs, nous avons la certitude que tous les États Membres envisageront ces propositions et ces recommandations de manière très positive, les examineront et prendront les décisions susceptibles de servir au mieux les intérêts et les objectifs communs de la communauté internationale.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son excellent rapport sur les préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous reconnaissons tous que chaque jour qui passe est important si nous voulons garantir le succès de cette réunion de 2005. Ma délégation exprime sa gratitude au Président de l'Assemblée générale, qui a mis en route le processus des préparatifs de la réunion et entamé des consultations à cet égard. Nous avons la certitude que sous sa direction très compétente, le processus préparatoire sera productif et que la réunion

de haut niveau elle-même deviendra une étape historique vers l'accomplissement de nos aspirations.

**M. Rastam** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, ainsi que sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (contenus dans les documents A/59/545 et A/59/282). Ma délégation se félicite également que ces deux points solidaires reliés de l'ordre du jour aient été regroupés dans un débat commun, aux fins d'assurer l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale et de nous concentrer sur les travaux qui nous attendent entre aujourd'hui et septembre 2005.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites plus tôt par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Brunéi Darussalam au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ma délégation souhaite cependant en lumière quelques points d'intérêt pour la Malaisie.

Les rapports du Secrétaire général couvrent un large éventail de questions importantes liées à la Déclaration du Millénaire et aux grandes conférences et réunions au sommet. Si les rapports nous permettent de mieux comprendre les progrès réalisés et les difficultés qui entravent la réalisation des objectifs proclamés, ils nous rappellent aussi les défis complexes et monumentaux auxquels nous sommes confrontés, ainsi que les possibilités prometteuses qui s'offrent à nous. Nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général, qui méritent de constituer le fondement d'examens futurs par les États Membres ainsi que par les divers organes et institutions du système des Nations Unies.

L'année 2005 a été désignée comme une année importante pour examiner et évaluer les résultats obtenus, voire prendre des décisions audacieuses, le cas échéant, relatives au statut de l'application des diverses décisions sur lesquelles se sont accordés nos dirigeants à l'aube du Millénaire, en l'an 2000.

Nous nous félicitons de toute l'attention apportée à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, comme le montre la convocation de conférences et de sommets de suivi

pertinents, qui portent précisément sur les objectifs et sur les moyens de les réaliser. Nous estimons que les réunions internationales de haut niveau et les conférences de suivi qui se tiendront l'année prochaine, y compris les sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, qui examineront diverses questions, notamment le développement social, la promotion des femmes, le développement durable, la population, la famille, le VIH/sida, le commerce et le financement du développement, constituent un élément important du processus qui doit aboutir à la réunion plénière de haut niveau, ou sommet, de septembre 2005.

La Malaisie pense que la communauté internationale doit continuer à assurer le suivi du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et d'autres conférences et sommets importants, cela afin de favoriser la réalisation de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous nous félicitons de la vision du Secrétaire général et de plusieurs de ses initiatives qui ont abouti à la mise en place de divers mécanismes chargés de suivre, faciliter et favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par les États Membres. Les efforts du Secrétaire général, en particulier par le biais du Projet du Millénaire des Nations Unies et du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ainsi que la série de consultations officielles et le dialogue menés entre les États Membres et d'autres acteurs, devraient axer l'attention de tous sur les progrès réalisés et les autres mesures nécessaires.

À cet égard, la Malaisie réaffirme le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion et la coordination de la coopération internationale dans le domaine du développement et des affaires économiques internationales. Nous saluons l'Organisation pour les efforts remarquables qu'elle a déployés pour suivre et coordonner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous croyons que la communauté internationale doit s'engager pleinement sur cette voie afin de garantir que l'ONU sera en mesure de maintenir ce rôle dans les années à venir, le cas échéant par le biais de réformes

qui pourraient faire l'objet d'un accord au sommet de 2005.

Le moment est venu de bien réfléchir. D'ici à septembre 2005, nous aurons achevé un tiers du parcours vers la date cible de 2015. Déjà, nous avons des raisons d'être préoccupés par les perspectives qui sont celles d'un grand nombre de pays, en particulier des pays les moins avancés, qui ne sont pas en mesure de réaliser beaucoup des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Secrétaire général et d'autres statistiques fiables d'organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods indiquent clairement que, si certains pays sont sur la bonne pour ce qui est de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, beaucoup d'autres se heurtent encore en la matière à des difficultés et à des obstacles énormes.

L'infection par le VIH a atteint des niveaux alarmants, non seulement en Afrique mais également dans certaines régions d'Asie et d'Europe orientale. La pauvreté et la propagation du VIH/sida et d'autres maladies contagieuses graves continuent d'être un gros problème. Les taux de pauvreté dans de nombreuses régions du monde n'ont pas diminué et, dans certains cas, ils se sont aggravés. Il est donc impératif que la communauté internationale soit en mesure d'utiliser les savoirs, les capacités, les ressources et les outils technologiques nécessaires pour réaliser de véritables progrès dans la lutte contre la faim et la pauvreté, faire face aux maladies contagieuses, rectifier l'impact négatif de la mondialisation et faire front aux menaces et aux défis à la sécurité dus au fait que ces problèmes, y compris les causes profondes du terrorisme, n'ont pas été traités de manière adéquate.

La Malaisie estime que nous devons sérieusement mobiliser une volonté politique suffisante et trouver de nouveaux moyens de faire avancer les pays sur la voie du progrès et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut trouver d'autres sources novatrices de financement du développement. Les négociations commerciales de Doha menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent aboutir à un accord final qui, il faut l'espérer, donnera, comme promis, les mêmes chances aux pays en développement dans le domaine commercial. La simple réduction des barrières commerciales et des subventions agricoles des pays développés libérerait un montant de 120 milliards de dollars, ce qui améliorerait le bien-être mondial.

La plupart des objectifs du Millénaire pour le développement exigent une approche multidimensionnelle pour laquelle s'impose une action aux niveaux international, régional et national. Le besoin d'une aide et d'une assistance internationales est essentiel à cette approche. Comme cela a été largement reconnu, on estime à 150 milliards de dollars par an les montants nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les efforts doivent porter sur la collecte des ressources financières requises, notamment par le biais d'autres sources novatrices de financement. S'il est important de trouver des moyens de veiller à ce que les pays puissent atteindre leurs objectifs, il est tout aussi important d'empêcher tout recul dans les domaines où les objectifs ont déjà été atteints.

La Malaisie note avec satisfaction que nombre de pays en développement travaillent en étroite collaboration avec le système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, et leurs partenaires de développement en vue d'introduire dans leurs politiques et priorités nationales la réforme et les changements nécessaires au développement économique et social. La bonne gouvernance est la clef de la réforme. Mais la bonne gouvernance au niveau national doit être accompagnée par la détermination de pratiquer la bonne gouvernance au niveau international, de créer un environnement international économique dynamique et porteur. Cela pourrait certainement faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et leur permettre de partager les bénéfices de la mondialisation.

La communauté internationale doit continuer à introduire la réforme et les changements nécessaires, y compris dans l'architecture financière internationale, et à donner aux pays en développement les moyens de participer aux échanges d'une économie de plus en plus mondialisée. À cet égard, la Malaisie pense que les délibérations qui suivraient la publication des rapports du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, le Projet du Millénaire et le propre rapport du Secrétaire général, attendu pour mars 2005, alors que nous nous préparons au sommet qui doit avoir lieu en septembre 2005, seraient de la plus haute importance. Nous croyons également que les résultats des sommets et conférences tenus à l'extérieur du système des Nations Unies

constitueraient également des apports utiles au sommet de 2005.

Le Secrétaire général, dans son rapport sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, a soumis des propositions utiles à l'examen des États Membres. Ma délégation a fait des observations préliminaires lors des consultations officielles menées par le Président ce mois-ci. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les recommandations du Secrétaire général, ainsi qu'avec les vues déjà exprimées par de nombreuses délégations. Monsieur le Président, nous attendons avec intérêt la mise en route, sous votre direction, du processus préparatoire du sommet. Comme d'autres, nous attachons une grande importance à ce sommet. Nous convenons que ce sommet devrait donner l'occasion de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de l'application du suivi intégré des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et d'examiner d'autres questions vitales pour le monde, notamment l'avenir de l'ONU.

La Malaisie participera activement au processus, à titre national et en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le Président et avec d'autres délégations, les groupes principaux, le Secrétaire général et d'autres acteurs pour veiller à ce que le sommet réalise véritablement les objectifs espérés par tous.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis auxquels la communauté internationale fait actuellement face, le système des Nations Unies doit être réformé et renforcé s'il veut continuer à rester pertinent et efficace. En septembre dernier, au cours du débat général, le Premier Ministre japonais, M. Koizumi, a insisté sur la nécessité de créer une ONU différente pour une ère nouvelle. Bien qu'exprimée de diverses manières, la nécessité d'un tel changement au sein de l'ONU a été soulignée par un grand nombre de dirigeants.

Nous avons devant nous une occasion historique de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace dans son action face aux nouvelles réalités. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement doit présenter son

rapport au Secrétaire général début décembre. Nous espérons que ce rapport nous fournira de nombreuses idées qui nous inspireront pour renforcer le cadre multilatéral.

En janvier, le rapport sur le Projet du Millénaire sera également présenté au Secrétaire général. Sur la base de ces deux rapports et des observations des États Membres, le Secrétaire général présentera alors son rapport sur la Déclaration du Millénaire en mars prochain. Avec ces importants documents en main, nous nous lancerons dans les préparatifs pour la réunion de haut niveau prévue en septembre prochain. Nous devons œuvrer de concert et faire tout ce qui est en notre pouvoir durant la présente session pour que nos préparatifs nous permettent de mener la réunion à bon terme.

Avant d'examiner les problèmes relatifs aux préparatifs du sommet de l'an prochain, j'aimerais aborder brièvement certains points concernant le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, publié sous la cote A/59/282.

Tout d'abord, le rapport fait état d'une forte augmentation des demandes d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et appelle à un plus grand engagement de la part de tous les partenaires, y compris les États Membres. Le Japon remplira certainement son rôle à cet égard. Conscients du fait que les ressources que chaque pays est en mesure de fournir aux opérations de maintien de la paix ne sont pas illimitées, nous pensons qu'il est vital d'assurer une gestion efficace des opérations de maintien de la paix. Nous sommes également d'avis que les efforts qui favorisent, au sein des pays en conflit, le sentiment d'exercer un contrôle – le sentiment qu'après tout, c'est à eux de prendre leur avenir en main – sont essentiels pour le succès des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général consacre une attention particulière à la nécessité de lutter contre la criminalité transnationale. Le Japon approuve pleinement l'adoption d'une réaction globale coordonnée face à ce problème et participe activement aux efforts de la communauté internationale en vue de juguler la criminalité transnationale. Après avoir adopté la législation interne nécessaire, le Japon ratifiera la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Japon se

prépare également à la conclusion des Protocoles de la Convention. La Convention des Nations Unies contre la corruption est un autre instrument juridique de grande importance. Le Japon a activement participé, avec d'autres pays, aux négociations en vue de l'adoption de cette Convention et l'a signée en décembre dernier.

Troisièmement, la protection des vulnérables est l'une des priorités de la politique étrangère du Japon. Conscients de l'importance de la sécurité humaine, nous accordons une attention particulière à la protection et à l'autonomisation des peuples en transition entre conflit et paix. Les conflits armés appauvrissent une société et la laissent dans un état pitoyable. La promotion de la sécurité humaine permet aux individus et à la communauté de s'engager sur la voie de la paix et de la reconstruction. Le Japon reste résolu à promouvoir la protection et l'autonomisation des peuples en leur fournissant une assistance par des intermédiaires tels que le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

Nous notons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les modalités, la forme et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau (A/59/545). J'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, pour le travail qu'il a accompli, ainsi qu'aux deux facilitateurs. Il est essentiel que nous parvenions à un accord sur les questions d'organisation de la réunion de haut niveau le plus rapidement possible, afin que nous disposions de davantage de temps pour débattre des questions de fond de la réunion. Le Japon approuve la durée et les dates proposées, ainsi que la structure et la forme proposées de la réunion, notamment l'organisation d'une plénière et de quatre tables rondes interactives.

S'agissant des thèmes des tables rondes, nous estimons qu'il serait plus approprié que nos dirigeants débattent d'un thème commun, car ce fut le cas lors du Sommet du Millénaire, plutôt que d'attribuer des thèmes différents à chaque table ronde. Cela permettrait d'avoir plus de temps pour réfléchir et discuter sous un angle plus large des liens existants entre les questions que nous traitons.

Quant aux dates du dialogue de haut niveau sur le financement pour le développement, nous avons une position souple. Si la proposition du Secrétaire général de tenir la réunion fin juin ou début juillet 2005, juste

avant le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, recueille un appui suffisant, nous n'opposerons aucune objection.

L'examen de la Déclaration du Millénaire est un exercice d'ensemble, car ce document touche à une large gamme de questions allant du développement et de la paix et la sécurité internationales à la réforme institutionnelle du système des Nations Unies. Les préparatifs de la réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre prochain sont très importants. Le Japon est fermement résolu à apporter une contribution active au progrès dans tous ces domaines.

Les décisions que nous prendrons à l'approche de septembre seront de nature diverse. Certaines seront d'ordre juridique, impliquant des modifications de la Charte; d'autres pourraient prendre la forme d'une confirmation des engagements des États Membres d'adopter certaines mesures. D'autres encore pourraient porter à notre attention de nouveaux sujets d'actualité qui exigeront donc de plus longs débats, mais il y a d'autres questions dont nous débattons de façon approfondie depuis plus de 10 ans.

Afin de profiter au maximum de l'occasion que nous fournira la réunion plénière de haut niveau l'an prochain, nous devons mener à bien les préparatifs de la façon la plus efficace qui soit, car le succès de la réunion dépend de la façon dont les décisions sont prises et de la façon dont nos accomplissements combine pour produire un résultat intégré.

Ayant ces données à l'esprit, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les points suivants, à notre avis d'une importance critique pour le processus préparatoire qui mènera au sommet l'an prochain.

Premièrement, nous devons utiliser au mieux notre temps pour conserver l'élan généré par les rapports et obtenir autant de résultats que possible durant la période qui nous sépare du sommet.

Deuxièmement, ce n'est pas parce que le sommet porte sur une vaste gamme de questions à traiter de façon globale, que « globale » signifie forcément « simultanée ». Si nous partons du principe que le sommet de septembre prochain est la seule occasion de prendre des décisions sur toutes les questions, nos efforts ne seront pas couronnés de succès. Durant la période qui nous sépare de la réunion au sommet, nous devons tenter de dégager un accord sur chaque question et, à partir de ces résultats, essayer de faire en

sorte que la réunion au sommet dans son ensemble soit une réussite.

Troisièmement, il faut concevoir un mécanisme optimal permettant de traiter des divers thèmes. Je suggérerais que le Président de l'Assemblée convoque des consultations officieuses de la plénière après la publication du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau et du rapport sur le projet du Millénaire, consultations auxquelles seraient invités les auteurs de chacun des rapports. Cela permettrait un échange direct d'opinions entre les États Membres et les auteurs des rapports. Nous entamerions ensuite des débats thématiques parallèles. Durant ce processus préparatoire, il faut que nous engagions un débat ciblé et approfondi sur chaque thème. Nous pensons qu'il serait peut-être bon d'organiser à cet effet plusieurs tables rondes sur des thèmes spécifiques. Bien sûr, ces réunions devraient être ouvertes à tous les États Membres.

Quatrièmement, il convient de louer les efforts déployés en vue de dégager un consensus, mais il y aura certainement des cas où nous devons prendre une décision en invoquant les procédures prévues dans la Charte. C'est une démarche tout à fait légitime et démocratique. Nous devons être conscients du fait que trop insister sur le consensus peut, dans certains cas, bloquer les améliorations requises pour l'ONU.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, la prudence est souvent une vertu, mais elle est quelquefois utilisée pour dissimuler la timidité ou comme prétexte pour ne pas prendre les mesures qui s'imposent. Nous savons tous qu'il arrive que nous devions faire preuve de courage et agir. Et nous croyons que le moment est venu pour nous de prendre des décisions. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour saisir cette occasion historique afin de créer une nouvelle Organisation pour l'ère nouvelle.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'aimerais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport très complet concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et sur le suivi des textes issus du Sommet du Millénaire (A/59/545).

Nous nous associons également à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom

du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le rapport du Secrétaire général ne laisse pas d'illusions quant aux résultats obtenus et aux difficultés dans la mise en œuvre des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire, ni quant aux engagements pris au cours des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il nous suggère aussi que les défis à relever ne sont jamais figés.

Le contexte international d'aujourd'hui, marqué par la menace d'activités terroristes, la violence, la pauvreté et la faim, des catastrophes naturelles dévastatrices, un endettement croissant dû à une forme injuste de mondialisation, la menace de maladies mortelles telles que le VIH/sida et le paludisme, et une aide au développement à la traîne, a une incidence négative sur de nombreux pays en développement, en particulier sur les pays les plus pauvres. Nous devons donc trouver des moyens concrets de remédier à ces problèmes par une action collective.

Il est d'une importance primordiale pour nous d'éviter les déclarations rhétoriques. À notre avis, nous devons continuer d'améliorer le multilatéralisme, qui offre le seul moyen de régler les problèmes complexes relatifs à la paix et la sécurité internationales ainsi que ceux liés à la pauvreté, aux maladies et au développement durable.

Il me semble encourageant que la communauté internationale continue d'attacher une grande importance au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies. Aussi devons-nous habiliter l'ONU, à travers l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, à être l'instrument efficace du multilatéralisme, ce qui représente l'essence même de sa fonction. Nous devons mener une réforme globale de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, en le rendant plus démocratique dans ses procédures et sa représentativité, afin de refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Nous devons également nous attaquer au fléau de la pauvreté, qui naît des injustices sociales et économiques, aux affronts de la corruption et à l'insuffisance de l'appui accordé aux États qui tentent d'assurer à leur population un niveau de vie compatible avec la dignité humaine, y compris l'éducation de base pour tous.

Les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront couronnés de succès que si les pays développés et les pays en développement instituent une combinaison adéquate de politiques nationales et internationales et mettent en œuvre leurs engagements communs définis dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.

À cet égard, la coopération Sud-Sud sera toujours un complément et non substitut à ce qui existe actuellement en matière de coopération internationale et d'initiatives régionales. C'est dans ce contexte que le Sommet Afrique-Asie se tiendra en Indonésie du 21 au 23 avril 2005, à l'occasion du cinquantenaire de la conférence Asie-Afrique de 1955. Le Sommet lancera le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, qui doit servir d'outil essentiel pour rendre possible un avenir meilleur pour l'Asie et l'Afrique. Cela contribuera à la capacité des pays asiatiques et africains de mettre en œuvre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les textes issus d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

La plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine pour examiner le processus de mise en œuvre signifiera une chose avant tout : ce sera l'occasion de renouveler nos engagements envers les idéaux de paix et de sécurité, ainsi qu'envers le développement durable. Nous pouvons mettre à profit notre volonté politique collective et prendre des mesures concrètes pour bâtir un avenir meilleur et un monde plus juste. Il est en effet heureux que nous n'ayons à aucun moment laissé le besoin impérieux de mettre en œuvre ces engagements cesser d'apparaître au premier plan de l'ordre du jour actuel du développement.

En ce qui concerne la réunion d'examen, nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général de tenir une réunion plénière de haut niveau de trois jours réunissant les chefs d'État et de gouvernement avant le débat général. Toutefois, nous aurions besoin de savoir quel sera le rôle du débat général de la soixantième session de l'Assemblée générale, sachant qu'il pourrait être éclipsé par l'examen qui l'aura précédé.

L'Indonésie approuve l'idée de tenir des réunions plénières et des tables rondes interactives. Nous pensons que les tables rondes devraient couvrir autant de sujets de préoccupation que possible. Bien que nous n'ayons pas une position arrêtée sur cette question, nous voyons le bien-fondé de la deuxième option proposée par le Secrétaire général, où chaque table ronde se voit affecter des thèmes spécifiques. Cet arrangement permettrait aux participants d'apporter des contributions beaucoup plus substantielles sur les thèmes débattus.

Nous convenons également que le processus de préparation devrait être aussi ouvert, transparent et inclusif que possible, de manière à permettre la participation de tous les États Membres. Nous restons convaincus que l'intervention du Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale dans le processus de préparation sera nécessaire. Le Président connaît directement les préoccupations et desiderata des délégations. Aussi, nous nous félicitons de ce que le Président de l'Assemblée générale se soit engagé à superviser personnellement l'ensemble du processus de consultation. Nous nous félicitons également de la nomination du Représentant permanent du Nicaragua et du Représentant permanent de la Norvège en tant que facilitateurs.

En ce qui concerne le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, nous appuyons l'idée qu'avril serait trop tôt et septembre trop tard pour cet événement. Nous pensons que fin juin ou début juillet serait le moment le plus adéquat pour cette réunion, car cela laisserait suffisamment de temps pour que ses conclusions nourrissent le débat en plénière.

Nous espérons que l'Assemblée générale va bientôt conclure le processus en cours de consultations officielles sur les modalités de la réunion plénière de haut niveau. Cela nous laissera alors suffisamment de temps pour poursuivre les consultations officielles sur les questions de fond, dans l'intention de parvenir à des résultats concrets pour la réunion de haut niveau.

**M. Subedi (Népal) (*parle en anglais*) :** Comme c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière de l'Assemblée générale, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection fort méritée.

Nous remercions sincèrement le Secrétaire général de ses rapports concis et complets, et des recommandations constructives et judicieuses qu'il a

fournies au titre des points de l'ordre du jour sous examen. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nos dirigeants ont identifié un certain nombre d'ordres du jour communs sur lesquels ils sont tombés d'accord, et ils ont fixé des buts au cours des différentes conférences et sommets des Nations Unies et lors du Sommet du Millénaire. Ils ont exhorté la communauté internationale à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international.

Le Sommet du Millénaire était un événement majeur, qui a réaffirmé la nécessité d'une action collective, conjointe et concertée pour identifier et traiter les problèmes et souffrances des populations pauvres du monde. Il a également souligné qu'il fallait renforcer les stratégies et politiques multilatérales et communiquer à la communauté internationale l'énergie nécessaire pour donner naissance à un nouvel ordre international.

Nous considérons la Déclaration du Millénaire comme la réitération et la réaffirmation de la Charte de l'ONU, un renouvellement des engagements de la communauté internationale envers la paix, le progrès et la prospérité des peuples du monde, et un voyage dans le nouveau siècle et une nouvelle civilisation. Dans les circonstances actuelles, il ne serait pas malvenu de rappeler les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la première, deuxième et troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence ministérielle internationale d'Almaty sur la coopération en matière de transport en transit et la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement. Nous pensons que la communauté internationale devrait se préoccuper avant tout d'en assurer l'application et le suivi intégré et cohérent.

Nous comprenons que la première responsabilité du développement économique et social de chaque pays incombe à son gouvernement. Cependant, l'expérience montre que les efforts nationaux des pays en développement ne peuvent à eux seuls transformer leurs rêves en réalité sans le soutien substantiel de leurs partenaires de développement. De nombreux pays

en développement, en particulier les moins avancés et les pays en développement sans littoral tel que le Népal, prennent du retard dans la réalisation des objectifs et cibles de développement universellement reconnus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'action concrète, intégrée et coordonnée de la communauté internationale est indispensable pour atteindre les OMD et les autres objectifs de développement. Dans ce contexte, nous invitons instamment les pays développés à remplir leurs engagements de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut aux pays en développement et entre 0,15 et 0,2 % aux pays les moins avancés.

La mondialisation a offert à la fois des opportunités et des problèmes redoutables au pays en développement. Nous ne pouvons pas endiguer la vague de la mondialisation, mais nous pouvons en empêcher les conséquences négatives et en limiter au minimum les obstacles et les risques. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer en saisissant ces vastes et nouvelles occasions en faisant travailler la mondialisation pour le bien de tous.

Puisque le commerce joue un rôle majeur dans le développement durable, nous demandons la mise en place d'un commerce et d'un régime commercial multilatéraux, ouverts, justes, fondés sur le droit, prévisibles et sans discrimination. Un accès aux marchés mondiaux qui soit libre, juste et judicieux pour tous les produits des pays les moins avancés constitue aussi une nécessité pour notre temps.

La dette et le cycle de remboursement de la dette piègent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans ce cercle vicieux de pauvreté. Les plans d'allègement de la dette sont lents et inadaptés. Il va sans dire qu'une solution durable au problème de l'endettement externe des pays pauvres fortement endettés serait l'annulation totale de la dette.

Nous sommes d'avis que le développement, la paix et la sécurité sont inséparables et liés les uns aux autres. Nous pensons que le développement durable ne peut pas être réalisé sans que règne la paix, et la paix n'est pas possible sans le développement durable. Nous ne sommes pas déçus par nos maigres progrès et par nos énormes besoins, car nous savons que ce qui est une nécessité aujourd'hui sera une opportunité demain.

Le Conseil économique et social peut et doit jouer un rôle clef, en rendant possible d'établir un lien stable et plus fort entre la formulation des politiques et

les activités d'application de celles-ci. Il doit renforcer son rôle en tant que mécanisme central de coordination et de promotion d'une application intégrée et coordonnée.

Nous sommes d'avis que les commissions fonctionnelles – notamment la Commission sur le développement durable, la Commission sur le développement social, la Commission de statistique et la Commission sur la population et le développement – jouent des rôles importants dans le suivi des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Nous appelons les commissions fonctionnelles et les commissions régionales à renforcer et à mobiliser davantage leurs activités et à améliorer leur coordination avec le système des Nations Unies en ce qui concerne l'application effective des textes issus des grandes conférences et sommets. La coopération régionale et sous-régionale en vue de l'application et du suivi mérite notre gratitude.

Nous pensons également que le dialogue plus poussé entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce crée un climat international favorable à l'application des textes issus de ces conférences et sommets. Nous soulignons également l'importance de la contribution des autres parties prenantes, telles que la société civile, à l'application des textes issus des grandes conférences et sommets.

Le Gouvernement de Sa Majesté fait tout son possible pour accélérer le développement économique et social de la nation. Il travaille sans relâche à la recherche de moyens de réaliser son grand potentiel. Le Gouvernement de Sa Majesté a réaffirmé son attachement à la lutte mondiale contre la pauvreté. Le Népal a placé la réalisation des OMD en tête de ses politiques nationales de développement. Il a défini des politiques qui sont conformes à l'engagement des principaux sommets et conférences des Nations Unies de réaliser les objectifs de développement universellement reconnus.

Nous avons tous hâte de participer à la séance plénière de haut niveau de l'année prochaine. Nous pensons que les dirigeants mondiaux réunis à l'ONU évalueront la mise en œuvre des engagements de la communauté internationale et aborderont la question des obstacles, entraves, contraintes et défis que rencontrent l'agenda du développement et leurs actions en la matière. Nous pensons que cela sera une fois de

plus un bon point de départ – une base sur laquelle nous pouvons construire et un point dont nous pouvons partir.

Nous pensons que l'ONU a un rôle majeur à jouer dans l'identification et la résolution des problèmes et des défis que connaissent les pays en développement. L'ONU doit, comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan, faire face à tous ces défis et menaces – les nouveaux et les anciens, les graves et les moins graves. L'ONU doit continuer d'affiner sa stratégie et sa synergie et d'aiguiser sa concentration afin de répondre aux aspirations des milliards d'habitants de la planète.

**M. Kazykhanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi de d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses rapports sur les points 45 et 55 de l'ordre du jour sur l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et du Sommet du Millénaire.

Nous pensons que ces rapports contiennent d'importantes recommandations pour œuvrer davantage à promouvoir une approche intégrée et coordonnée de l'application des textes issus de ces conférences et du Sommet du Millénaire. Une telle approche concerne, en premier lieu, la réalisation des objectifs clefs que sont l'élimination de la pauvreté, la croissance économique continue et le développement durable. Nous devons prendre conscience du fait que le succès final de la réalisation de ceux-ci et d'autres objectifs de développement sera réalisée grâce à l'interaction des questions intersectorielles, à la mobilisation des ressources et la maximalisation de l'appui des divers groupes intéressés au processus de développement.

La délégation kazakhe voudrait en particulier mettre l'accent sur le rôle de l'Assemblée générale dans la garantie du suivi et de la supervision, en général, de l'application des décisions prises dans les forums multilatéraux mondiaux. La guidance apportée aux diverses entités par l'Assemblée générale sert à assurer le renforcement mutuel dans le suivi et l'application des textes issus des conférences.

Ma délégation voudrait également mettre l'accent sur le rôle clef du Conseil économique et social en tant que mécanisme central pour la coordination, à l'échelle du système, de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Nous appuyons le rapport

du Secrétaire général quand il y est dit que l'adoption opportune du programme de travail pluriannuel aiderait le Conseil à renforcer la cohérence et l'efficacité dans l'exercice de ses responsabilités de gestion et de coordination, en particulier pour ce qui est de fournir une orientation ciblée à ses commissions techniques.

Nous nous félicitons de l'implication actuelle d'un certain nombre de commissions techniques et de commissions régionales, notamment la Commission du développement durable, dans l'examen de leurs méthodes de travail pour permettre de mieux poursuivre l'application des textes issus des diverses réunions mondiales.

Un des événements centraux de 2005 sera la réunion plénière de haut niveau au siège des Nations Unies à New York. Nous partageons l'opinion selon laquelle cet événement offrira à la communauté internationale une occasion unique d'insuffler une nouvelle énergie à la poursuite de la vision exprimée dans la Déclaration du Millénaire. Nous espérons qu'en plus de sa tâche importante d'entreprendre une évaluation et un examen complets du travail qui a été accompli depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, la réunion plénière de haut niveau offrira aux États Membres une occasion de réactiver la volonté politique de la communauté internationale de réaliser ces objectifs dans les délais requis. À cet égard, nos efforts au cours de la période qui nous mènera à cette réunion de septembre 2005 devraient être consacrés à sa préparation complète et coordonnée. Nous attendons de l'Assemblée générale qu'elle adopte au cours de la présente session une résolution explicite quant à la forme et à l'organisation de cet événement important, en prenant en compte les points de vue exprimés par les États Membres au cours de différentes consultations. Nous pensons que le succès général de cette réunion dépendra principalement des contributions qui seront apportées au processus préparatoire par les différents organes intergouvernementaux, par les organismes des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales.

Un dialogue sur le financement du développement au niveau ministériel, qui se tiendra en 2005, vise à favoriser une contribution concrète à ce processus. Nous encourageons le Conseil économique et social, ses commissions techniques et régionales et les autres organes subsidiaires concernés à orienter leurs délibérations et leurs programmes de travail de manière à apporter des contributions importantes à ce

processus. Celui-ci concerne principalement le débat de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods en 2005, la treizième session de la Commission du développement durable, ainsi que la réunion de haut niveau que l'Assemblée consacrera en juin 2005 au VIH/sida et les réunions d'examen de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement social. Nous espérons également que les résultats à venir de la Réunion internationale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Maurice en janvier 2005, contribuera sensiblement aux préparatifs de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005.

Nous attendons avec intérêt les débats sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement qu'accompagneront les observations du Secrétaire général sur les changements que nous devons apporter pour que l'Organisation des Nations Unies soit un instrument efficace. Nous jugeons également important et opportun que le Secrétaire général présente en mars 2005 un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous pensons que ce document décisif pourrait servir de bon point de départ pour la préparation des documents finals de la réunion plénière de haut niveau.

Ma délégation souhaiterait redire que le Kazakhstan attache une grande importance aux engagements qu'il a pris au regard de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Nous faisons également part de notre conviction que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer un rôle déterminant pour assurer des progrès réguliers vers la mise en place de partenariats mondiaux pour le développement. Le Kazakhstan se tient prêt à contribuer aux efforts de suivi et sera pleinement engagé dans la préparation de la réunion plénière de haut niveau à venir, au plus haut niveau possible.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh souscrit à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Cependant, je souhaiterais ajouter les observations suivantes.

Au cours de la décennie écoulée, de nombreuses conférences et sommets organisés par les Nations Unies sur des questions primordiales ont établi un certain nombre d'objectifs de développement. Ceux-ci sont liés et intersectoriels. Cependant, le développement durable est toujours resté le pivot de toutes les conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il y a quatre ans, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York dans un esprit de partenariat et de coopération sans précédent. Ils ont adopté une extraordinaire déclaration de solidarité et de détermination. Ils ont cherché à libérer le monde du fléau de la pauvreté. La nature, l'envergure et la précision de cette déclaration étaient remarquables. Une fois l'architecture du calendrier en matière de développement et les moyens de sa mise en œuvre décidés, nous avons commencé notre voyage vers les objectifs qui nous tiennent à cœur. Le moment est maintenant venu de rechercher des mécanismes efficaces pour le suivi et pour l'examen de sa mise en œuvre.

La Déclaration du Millénaire a établi une série d'objectifs quantifiables pour l'élimination de la pauvreté extrême d'ici à 2015. Elle a constitué un impératif moral pour les États membres d'agir pour réduire les souffrances de presque deux milliards de personnes à travers le monde. La Déclaration s'engageait également à délivrer nos peuples du fléau de la guerre et à établir la paix et la sécurité durables dans le monde. L'objectif 8 des OMD est un élément essentiel. Il souligne l'importance de mettre en place un partenariat mondial plus fort, qui rendra possible la réalisation des sept premiers objectifs. La Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont également ajouté à la liste des objectifs un certain nombre de questions importantes. A Monterrey, la communauté internationale a redit sa responsabilité commune de financer le développement.

Il faut s'attaquer de manière synchronisée aux thèmes intersectoriels identifiés par la Déclaration du Millénaire et par les autres conférences et réunions au sommet. Il ne sera pas possible de réaliser tous les objectifs sans une coopération mondiale à la hauteur de ceux-ci. Réaliser dans une large mesure les objectifs dépend tout particulièrement d'un accroissement du financement pour le développement, ainsi que du succès qu'obtiendront, en faveur du développement, les

négociations commerciales internationales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Les organismes des Nations Unies devraient améliorer encore davantage les directives opérationnelles et renforcer la gestion fondée sur les résultats et la coopération interinstitutions.

Les progrès obtenus en matière de réalisation des objectifs sont encore très loin des objectifs visés. Pour les pays en développement, la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies représente un gigantesque défi. De nombreux pays asiatiques et subsahariens ont besoin d'un appui particulier pour que les progrès s'accroissent et pour faire face à la pénurie de ressources et au déficit de la balance courante. Le rapport du Secrétaire général mesure la distance qui reste à parcourir à l'humanité pour réaliser les objectifs visés. Les obstacles ont de multiples facettes. Il est peu logique d'appeler à la réalisation des OMD tout en maintenant, en même temps, les obstacles commerciaux et non commerciaux.

Le commerce est une source importante de financement du développement. Un système des échanges commerciaux universel, ouvert, équitable et qui repose sur des règles peut jouer un rôle d'importance critique pour stimuler la croissance économique. Le système financier international devrait être réformé pour assurer une participation effective des pays en développement au processus de prise de décisions. Les partenaires de développement devraient faire des efforts concrets pour réaliser l'objectif d'allouer 0,7 % du produit national brut (PNB), au titre de l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement et 0,2 % aux pays les moins avancés. Nous nous félicitons que certains pays aient réalisé des progrès à cet égard et que d'autres aient fixé des calendriers clairs pour parvenir à cet objectif important. En 2003, le montant total de l'APD était de 68 milliards de dollars, ce qui ne représente que 0,25 % du PNB des pays donateurs. Pour donner un chiffre approximatif il faudrait un accroissement annuel de 50 milliards de dollars. Cela exige de doubler l'APD, ainsi que d'assurer un accès plus large et non déséquilibré aux marchés, de promouvoir l'investissement public et privé dans les pays en développement, d'annuler la dette des pays les moins avancés et d'accroître l'aide à la lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies.

Il faut renforcer les sources existantes par des aides et des engagements supplémentaires et par de nouveaux mécanismes. Il faut envisager sérieusement de nouveaux types de sources de financement telles que les taxes écologiques mondiales et les taxes sur les mouvements de devises et les facilités de financement internationales. Un cadre de discussions intergouvernemental adapté doit être mis en place en vue d'explorer d'autres sources possibles de financement.

Le Bangladesh a obtenu un succès considérable au niveau de l'endiguement de la croissance démographique, de la réduction de la mortalité et de la malnutrition infantiles, de la prise en compte systématique de la question de la parité des sexes, du renforcement du pouvoir des femmes et de l'atténuation des catastrophes. Nous bénéficions d'un solide régime démocratique et d'une société civile extrêmement dynamique. Nous avons déjà atteint l'autosuffisance alimentaire. Le Bangladesh est presque parvenu à l'accès universel à l'eau potable. Toutefois, une trace d'arsenic dans les eaux des nappes phréatiques s'est avérée un nouveau danger pour la santé.

Nous avons pris en compte des idées novatrices de source nationale telles que le microcrédit, l'éducation non scolaire et le « boisement social » dans nos stratégies de développement. Elles ont été une contribution très efficace à notre processus de réduction de la pauvreté. L'évaluation des besoins du Bangladesh, effectuée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement a conclu que le pays est sur la bonne voie pour réaliser certains des objectifs. Toutefois, la réalisation effective de ces objectifs continue d'être subordonnée à un certain nombre de conditions extérieures : assistance, échanges, endettement, investissement et paiements. L'étude indique que l'aide extérieure totale dont le Bangladesh aura besoin pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se chiffre à 7,4 milliards de dollars par an entre 2005 et 2015. Le montant actuel de l'aide reçue s'élève à moins d'un septième de ce chiffre.

Les réunions au sommet et conférences de la dernière décennie ont donné une nouvelle pertinence au travail des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes. Ils ont permis de mettre le développement au cœur des préoccupations. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social

et les fonds et programmes ont un rôle critique à jouer dans le processus. Cette structure à trois étages, appuyée par les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organes intergouvernementaux ainsi que les organisations non gouvernementales et les sociétés civiles, doit fonctionner de façon cohérente et coordonnée pour permettre une bonne mise en œuvre des textes issus des conférences.

Une démarche intégrée dans un seul cadre stratégique, avec la pleine participation du Gouvernement d'accueil, serait des plus efficaces au niveau des pays. La réunion plénière de haut niveau de 2005 sera une manifestation importante. Le rapport du Secrétaire général dit très justement que cette manifestation « nous [offrira] la meilleure chance – et peut-être la seule – d'instaurer un monde plus sûr, plus juste et plus prospère en ce nouveau siècle, non seulement pour nous-mêmes mais pour nos enfants et petits-enfants ».

Le Bangladesh estime que pour être utiles, les préparatifs devront être ouverts à tous, transparents et représentatifs de toute la diversité culturelle mondiale. Le document final devra se concentrer sur le développement, dans toutes ses dimensions. Il devra être complet et négocié au niveau intergouvernemental. Nous pensons que le rapport du Secrétaire général sur la Déclaration du Millénaire, les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le rapport du Projet du Millénaire nous permettront d'avoir une image claire de la réalité et prépareront la voie à de nouvelles discussions. Le processus doit être engagé le plus tôt possible et être davantage axé sur le fond.

La résolution 57/270B de l'Assemblée est un excellent point de départ pour la mise en œuvre complète et coordonnée des textes issus des conférences. Elle propose un cadre destiné à apporter une cohérence structurelle aux différents processus de mise en œuvre. Elle donne également des outils permettant de mieux coordonner les activités de développement à l'échelon mondial, régional et national. Si elle est correctement appliquée, elle permettra d'obtenir la meilleure synergie possible entre les différentes activités menées en vue de la réalisation des objectifs de développement fixés au plan international, dont les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Le Bangladesh souscrit pleinement à l'observation du Secrétaire général selon laquelle c'est seulement unie que la communauté internationale pourra faire face efficacement aux nombreux obstacles qui se dressent sur la voie de la réalisation de la vision du Millénaire. L'expérience a démontré que lorsque le monde s'est uni pour faire face à un problème particulier, il a réussi.

Les préoccupations relatives à la paix et à la sécurité internationales ne doivent pas occulter les défis du développement économique. La lutte contre la pauvreté mondiale doit vraiment être au centre de nos efforts. La Déclaration du Millénaire nous donne à cet égard un plan de campagne clair. À nous d'instaurer un climat propice au développement durable et harmonieux du monde et à la paix. Il faudra pour cela une détermination sans faille de toutes les parties prenantes dans un esprit de solidarité, de partenariat et de partage des responsabilités. La Déclaration du Millénaire est techniquement réalisable. Collectivement, nous pouvons fournir aux millions de populations pauvres, vulnérables et démunies de la terre une meilleure qualité de vie. De fait, les valeurs contemporaines en font un droit pour elles, un droit que nous ne leur refuserions qu'à nos risques et périls.

**M. Zenna** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation aimerait adresser ses félicitations au Secrétaire général pour ses rapports complets et instructifs sur le point 55 de l'ordre du jour, intitulé « Suite à donner aux textes issus de la Déclaration du Millénaire » (document A/59/282) et sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » (document A/59/224).

Comme on l'a annoncé dans de nombreuses instances internationales et déclaré dans plus d'un rapport, au rythme actuel, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne semble plus qu'une réalité lointaine dans de nombreux pays. Dans la plupart des cas, les progrès sont mitigés. On note que, si le monde semble en voie d'atteindre l'objectif relatif au seuil minimum de pauvreté d'ici à 2015, et ce principalement grâce aux progrès rapides réalisés par la Chine et l'Inde, qui auront bientôt divisé par deux le pourcentage de leur population ayant moins d'un dollar par jour pour vivre, en Afrique subsaharienne, le

nombre de ceux qui vivent dans une pauvreté extrême, tant en pourcentage qu'en nombre absolu, n'a cessé d'augmenter. La situation du point de vue des autres objectifs n'est guère différente. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle et les progrès enregistrés vers l'objectif d'une réduction des deux tiers de la mortalité infantile d'ici à 2015 sont extrêmement lents. La région connaît également le même problème en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle. Le VIH/sida continue de faire des ravages parmi la population des pays d'Afrique subsaharienne. L'incidence du paludisme et de la tuberculose augmente. Les bidonvilles s'étendent rapidement dans les grands centres urbains et à leur périphérie et la proportion des zones forestières diminue. L'inégalité entre les sexes demeure une grave source de préoccupation dans de nombreux pays, notamment en Afrique.

Il est de notre responsabilité à tous de corriger cette situation et de remettre tous les pays sur la voie de la réalisation des objectifs fixés. C'est aux pays en développement qu'incombe au premier chef la responsabilité de réaliser ces objectifs; ils doivent assumer leur rôle afin de mettre en place les conditions propices à l'élimination de la pauvreté et au développement et de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Plus précisément, nous devons mettre en place les politiques qui s'imposent et prendre d'urgence des mesures permettant la réalisation de nos importants objectifs sociaux et économiques. Nous devons investir lourdement dans l'éducation et la santé, accroître la productivité de notre secteur agricole, améliorer l'infrastructure, mener des politiques d'environnement viables, renforcer les institutions qui appuient l'économie de marché et le commerce et améliorer le climat d'investissement.

Nous, Éthiopiens, ne ménageons aucun effort pour atteindre les buts fixés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous reconnaissons la nécessité d'une réalisation plus rapide et plus intégrale des objectifs. Nombre des buts sont devenus partie intégrante de nos politiques et stratégies nationales. Le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, publié récemment en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, atteste que ce progrès a été réalisé dans des domaines tels que l'enseignement primaire pour tous et

l'accès à l'eau salubre. En particulier, le taux de scolarisation a connu un accroissement annuel de 13 % ces dernières années, dépassant le taux requis de 3,8 % et laissant un délai suffisant pour atteindre, avant même 2015, l'objectif de l'enseignement primaire pour tous.

Le rapport indique que le grand défi auquel l'Éthiopie est confrontée est de financer les efforts déployés pour réaliser les objectifs. Pour atteindre le taux de croissance de 5,7 % nécessaire à la lutte contre la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut combler un déficit annuel de 1,6 milliards de dollars. De même, il faut près de 40 milliards de dollars d'ici à 2015 pour les secteurs intervenant dans la lutte contre la pauvreté, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et l'eau. Dans le cadre de notre action pour amplifier la mobilisation des ressources nationales, le Gouvernement redouble d'efforts pour lutter contre la corruption, réformer l'administration fiscale et augmenter l'épargne.

Certes, les besoins financiers nécessaires dépassent les moyens du Gouvernement. Je voudrais donc saisir cette occasion pour réitérer notre appel à la communauté internationale afin qu'elle accroisse son assistance aux pays, tels que l'Éthiopie, pour les aider à atteindre les objectifs grâce à une aide accrue, à l'allègement de la dette, à l'amélioration de l'accès aux marchés et à l'accroissement des flux d'investissement étranger direct. À cet égard, des efforts doivent être consentis pour que l'aide publique au développement par habitant que reçoit l'Éthiopie soit augmentée jusqu'à atteindre le montant reçu par le reste de l'Afrique. Actuellement, il se situe à la moitié environ de la moyenne africaine.

Pour que des progrès soient réalisés dans les sept premiers objectifs du Millénaire pour le développement, il faut que les pays développés prennent des mesures concrètes dans les domaines comme le commerce, l'assistance et l'allègement de la dette. Nous sommes encouragés par le fait que des mesures positives ont été prises dans la bonne direction. Certains des pays les plus pauvres, tels que l'Éthiopie, ont commencé à bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cela permettra de diminuer la lourde charge du service de la dette. Nous bénéficions également des possibilités commerciales hors taxes offertes par les pays développés. De même,

de nouvelles contributions pour l'aide au développement d'ici à 2006, d'un montant total additionnel de 16 milliards de dollars par an, ont été annoncées à la Conférence de Monterrey.

Il ne fait aucun doute que cela contribuera à la réalisation des objectifs et des buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire et permettra finalement aux pauvres de bénéficier des gains acquis. Le montant total de l'aide publique au développement reste bien en deçà du montant requis pour atteindre les objectifs. L'aide devra être doublée par rapport à son niveau actuel de 57 milliards de dollars par an. Même si toutes les promesses de contributions faites à la Conférence de Monterrey sont tenues, cela entraînera un accroissement de l'aide publique au développement qui la porterait à 0,26 % du produit national brut des donateurs, très en dessous de l'objectif convenu de 0,7 %. En outre, le processus de PPTE progresse trop lentement. Pour certains d'entre nous, l'allègement de la dette s'avère insuffisant pour atteindre des niveaux d'endettement viables. En outre, les pays pauvres continuent d'être désavantagés dans le domaine du commerce mondial en raison des tarifs douaniers, des subventions agricoles et autres mesures protectionnistes prises par les pays riches. Ainsi, il faut agir davantage dans les domaines de l'aide, du commerce et de la dette si nous voulons atteindre les objectifs avant la date limite que nous nous sommes fixée.

L'expérience des quatre dernières années nous a montré que les progrès enregistrés sont inégaux, mais il commence à apparaître clairement aussi que les objectifs sont réalisables. Toutefois, ils ne deviendront une réalité pour tous que lorsque, tous ensemble, nous nous serons engagés de nouveau à nous acquitter de notre responsabilité commune énoncée dans la Déclaration du Millénaire.

Tout en mettant l'accent sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il est bon de s'intéresser à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. À cet égard, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général contenue dans son rapport (A/59/224), par laquelle il demande au Conseil économique et social d'achever le programme pluriannuel dans les meilleurs délais, au plus tard en juin 2005.

**M. Aboul Atta** (Égypte) (*parle en anglais*) : En raison des délais impartis, je présenterai ma déclaration en deux parties. La première concerne les modalités de la tenue en 2005 de la réunion de haut niveau. Nous avons fait part de notre position aux facilitateurs, les Représentants permanents du Nicaragua et de la Norvège.

(*L'orateur poursuit en arabe*)

J'appuie la déclaration prononcée par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/59/224) qui contient des informations importantes, décrit les atouts et les faiblesses de notre action multilatérale et souligne la nécessité d'une action collective pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes tous d'accord concernant l'incertitude de la situation internationale. Un vaste consensus s'est dégagé sur les questions liées aux crises et aux faits dont nous avons été témoins ces trois dernières années. La réaction de la communauté internationale face à ces crises a conduit un grand nombre d'entre nous à faire une sombre évaluation des capacités de l'action multilatérale et de l'ONU pour faire face à ces crises. Nous devons prendre appui sur l'ONU en tant que cadre d'action collective face aux menaces, aux défis et aux crises. C'est de cette façon que nous pourrions résoudre les problèmes nouveaux et anciens. Ainsi, nous reconnaissons l'importance de la Charte des Nations Unies en tant que guide définissant la légalité des relations internationales en général.

Ces défis et ces crises comportent des aspects liés à la sécurité, ainsi que des aspects nationaux et internationaux. À cet égard, nous devons accorder dûment attention à la capacité des pays à faire face à leurs propres problèmes et à le faire dans un climat de liberté en respectant pleinement leur souveraineté et leurs propres efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et pas seulement à leurs manifestations.

Autrement dit, nous devons respecter le droit international et national. C'est le principe général qui sous-tend la compréhension de ces questions par la communauté internationale, et ce principe nous amène à appuyer l'initiative prise par le Secrétaire général de créer le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Concernant la réunion de haut niveau pour examiner ces difficultés et rechercher activement les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs connexes, nous appuyons sa tenue en 2005 pour jeter un regard nouveau sur la façon de réaliser les objectifs fixés au Sommet du Millénaire.

Le rapport du Secrétaire général souligne également l'importance d'une approche globale et la nécessité de maintenir un cadre multilatéral, pour pouvoir faire face à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés et non seulement à certains d'entre eux, en gardant présent à l'esprit le fait que réforme ne veut pas forcément dire changement et que le changement à lui seul n'entraînera pas la réforme et les résultats escomptés.

Les dernières années ont indéniablement montré que la pauvreté, le sous-développement et la baisse du niveau de développement sont indissolublement liés à l'absence de stabilité à tous les niveaux, local, régional et international. L'Égypte voudrait par conséquent mettre l'accent sur le fait que vaincre la pauvreté et parvenir à un développement durable exige un véritable partenariat international, aux fins d'éliminer les différents facteurs politiques, économiques et autres qui entravent les efforts destinés au développement international et à l'instauration d'un climat généralement favorable aux plans régional et international, afin que nous réalisions nos objectifs communs de façon globale.

À cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, à savoir que la réunion de haut niveau de 2005 doit représenter plus que l'occasion d'examiner la situation actuelle. Nous devons analyser de manière qualitative et quantitative la réalisation de tous les objectifs du Sommet du Millénaire et réfléchir longuement à la conjoncture actuelle internationale, en essayant de surmonter les divisions qu'a connues la communauté internationale durant les trois dernières années, en vue de rétablir un consensus entre nous tous. La délégation égyptienne aspire à participer de manière efficace à la préparation du sommet 2005, grâce aux divers organes de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées, et nous espérons que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2005 constituera une étape importante des préparatifs de cette réunion au sommet.

Si nous sommes ici pour évoquer la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire, il faudrait également souligner la nécessité que tous les États assument leurs responsabilités et honorent leurs engagements dans les domaines économique et social, de manière à préserver la crédibilité du multilatéralisme. Une volonté sincère doit se manifester en fournissant les ressources requises pour réaliser les objectifs convenus lors du Sommet du Millénaire et des conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social, qui ont eu lieu notamment à Monterrey, à Johannesburg, au Caire et ailleurs. Nous avons besoin d'une approche multilatérale qui nous permette d'aborder les questions de commerce international, d'aide publique au développement et d'investissement étranger direct, ainsi que de trouver une solution radicale à la question de la dette extérieure des pays en développement. À cet égard, je voudrais évoquer ce qui a été mentionné dans le rapport concernant l'importance de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique et la nécessité de profiter de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'aider l'Afrique à réaliser les objectifs du Sommet du Millénaire.

Nous réaffirmons, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur la suite à donner au Sommet du Millénaire, qu'il faut appuyer et accroître l'aide humanitaire dans les situations de catastrophe, de crise et de conflit armé, en tant que pilier des efforts destinés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce cadre, je voudrais accorder toute l'importance qu'elle mérite à la coordination nécessaire entre l'ensemble des organisations actives dans le domaine de l'acheminement de l'aide humanitaire, pour faire face aux catastrophes et aux séquelles de la guerre, tant par le biais du système des Nations Unies que par d'autres organisations actives en la matière, en mettant en œuvre une approche intégrée au cours de chacune des phases de ces situations, à commencer par l'alerte rapide, les secours, jusqu'à la phase de reconstruction et de développement. Nous appelons les pays donateurs et les institutions financières internationales à intensifier leur aide à cet égard en vue d'appuyer les efforts consentis par l'Union africaine, notamment grâce au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a mis en place une stratégie

africaine régionale en vue d'atténuer le danger des catastrophes.

Par ailleurs, le monde est témoin d'une catastrophe humanitaire persistante dans les territoires palestiniens occupés. La souffrance quotidienne du peuple palestinien ne peut être dépeinte que comme un châtiment collectif, qui ne fait que s'aggraver par l'édification du mur de séparation, qui constitue le plus grand obstacle physique empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire et l'octroi de services de base pour le peuple palestinien – comme l'a mentionné le Secrétaire général –, ce qui nécessite une réaction rapide et vigoureuse de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

Je voudrais maintenant aborder les questions essentielles évoquées par le Secrétaire général relatives à la paix et à la sécurité dans le cadre de la suite à donner aux textes issus de la Déclaration du Millénaire. Je voudrais évoquer la demande sans précédent à laquelle l'ONU a fait face dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'année écoulée et la nécessité d'appuyer l'ONU sur le plan du déploiement rapide. Nous devons souligner l'importance que tout appui dans le domaine du déploiement rapide se fasse grâce à des contingents qui soient tous placés sous le commandement de l'ONU, et non pas sous le commandement de pays individuels. L'Assemblée générale, depuis la publication du rapport Brahimi, étudie chaque année cette question, et cela constitue une priorité pour l'Égypte et pour les pays du Mouvement des pays non alignés, s'agissant du renforcement des capacités de l'ONU en matière de déploiement rapide.

J'aimerais également souligner le rôle essentiel joué par l'ONU dans l'élaboration de règles internationales dans le domaine de la lutte contre la criminalité et la corruption ainsi que de la bonne gouvernance, en vue de favoriser le droit coutumier et les règles régissant les relations internationales. Si le rôle de l'ONU est important à cet égard pour lutter contre les activités criminelles, d'une part, et les agissements des terroristes, d'autre part, nous devons également prendre en compte les aspects juridiques et politiques relatifs aux droits de la personne et envisager la nécessité de les intégrer aux instruments et activités pertinents de l'ONU et notamment du Conseil de sécurité pour lutter contre la criminalité et le terrorisme.

Je voudrais également évoquer les objectifs fixés par le Sommet du Millénaire dans le domaine du désarmement. Concernant les objectifs liés à la question de la sécurité internationale, je voudrais également dire que le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas les progrès qui ont été réalisés en la matière. Les questions de désarmement et de non-prolifération sont essentielles et doivent être prises en compte dans toute activité entreprise par l'ONU à

l'avenir. Elles relèvent de la responsabilité des États Membres et du Secrétariat de l'ONU, qui a un rôle vital à jouer dans le désarmement nucléaire en vue de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive dans un cadre équilibré, qui garantisse le respect du droit international et des conventions internationales pertinentes et qui assure la sécurité des États Membres.

*La séance est levée à 18 h 10.*